

# CONSTRUISONS ENSEMBLE L'AVENIR DES OUTRE-MER



RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX DU CT 2  
ENTRE OCTOBRE 2017 ET MARS 2018

Définir un cadre stable lisible  
en faveur de la croissance économique  
et de l'emploi

## SYNTHÈSE DES TRAVAUX MENÉS AU SEIN DU CT



> Comité technique 2 :  
**Définir un cadre stable et lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi**

---

**Synthèse des réflexions menées sur la thématique envisagée**

Suite au comité local d'orientation du 19 octobre, plusieurs ateliers de travail ont été réalisés, ces réunions ont été un temps d'échanges et de réflexion avec l'ensemble des membres du comité et des porteurs de projets individuels ou porte-parole de structures de la société civile. Lors du premier atelier, 2 rapporteurs ont été élus. Au cours de ces différentes étapes, de très nombreuses propositions ont été faites, aujourd'hui 35 projets ont été arrêtés dont 8 n'ont pas été hiérarchisés.

Au cours des échanges le comité relève le besoin de structurer les grandes filières de la Guyane, plusieurs projets proposés illustrent ce besoin, notamment pour les filières pêche, avicole, mines et tourisme. La formation est également un sujet de forte préoccupation des inter-professions représentées, plusieurs projets ont été proposés en ce sens dans les domaines à fort potentiel de développement que représente le secteur minier, le paramédical, la pêche et l'hôtellerie restauration.

L'insertion par l'activité économique a également été un sujet très débattu par le comité, les besoins de recrutement des entreprises existent, malheureusement de trop nombreux jeunes de moins de 25 ans sont en rupture totale avec ces demandes, de nombreux projets visant à favoriser leur accès à l'emploi ont été proposés par les organismes (APEIG, CRESS, ANCRAGE, ADAPEI, SECCOIA).

La fragilité des entreprises et le manque d'engagement du secteur bancaire en Guyane nécessite la mise en place d'un dispositif global de financement des entreprises et un pacte fiscal, ces outils permettraient de faciliter le développement et la création d'entreprises. Il résulte également des travaux du CT2 la nécessité d'une meilleure prise en compte de la singularité de notre territoire au regard de la réglementation.

L'absence de lisibilité et de stabilité des textes sociaux, fiscaux et administratifs rend le contexte entrepreneurial anxiogène et peu attractif dans un environnement aux multiples handicaps qu'il conviendrait de compenser. L'absence d'outils et de moyens d'analyse limitent la capacité du tissu économique, qui pourtant sont les seuls à connaître la réalité de terrain, à proposer des solutions et textes adaptés au développement du territoire. Les entreprises guyanaises pâtissent également de la méconnaissance de ces réglementations fluctuantes et parfois peu adaptées.

Ces 6 grands axes de travail, constituent les éléments structurants à mettre en œuvre sur le territoire de la Guyane, ils sont cohérents, ils faciliteront le développement des entreprises et favoriseront la création d'emplois locaux de qualité, les besoins sont réels tant pour les entreprises que pour les demandeurs d'emplois (23 %).

Les projets les plus pertinents, qu'il y a lieu de mettre en œuvre pour favoriser la croissance économique et l'emploi, concernent la mise en place d'un dispositif de financement des entreprises, la structuration des filières, la formation, l'insertion par l'activité économique et la professionnalisation.

**Participants aux ateliers et structures représentées :**

Stéphane MENETRIER (DIECCTE), Malick HO A SIM (Guy'a Click), Blaise JOSEPH-FRANCOIS (ADAPEI), Franck KRIVSKY (CCI), Chantal MAURICE (ORANGE), Grégory NICOLET (Interprobois), Suzanne ORLIANGE (PTCE Ancrage), Carol OSTORERO (FEDOMG), Ernest PREVOST (MPI), Stéphane LAMBERT (CESER), Marie-Josée GAUTHIER (SGAR), Sabrina AYANNE (FOAG), Lionel LOUTOBY (MPI), Pascal VELINORE (CTG), Dominique AVISSE (Ancrage), Jean-Luc MIRTA (CPME), Garry ADONIS (CTG), Stéphane TANT (DEAL), marc SAGNE (CTG), Alexis TIOUKA, Marc BARRAT (GCAM), Frédérique LONGIN (GCAM), Christian CLAUDON (Compagnie minière montagne d'or), Olivier GOMILA (CPME), Georges KARAM (CRPM), Daniel ETIENNE (CRPM), Michel NALOVIC (CRPM), Pascal RAULT (Sodim), Pascal HUC (DM), Monique Raymond (Iamgold), Didier TAMAGNO (Auplata), François DUBOULAY (Club des Hôteliers), Joelle PREVOT-MADERE (CPME), Denis BURLOT (CTG), Alexandre SOMMER (ONAG), Guylène BONNAIRE STINVIL (APEIG/PLIE), Aulaguea THERESE (représentant les peuples autochtones), Marc FUSCO (CTG), Fabiola FLORENT-MARIMOUTOUT (CTG), Sylvain EDOUARD (INTERVIG), Patrick LABRANCHE (INTERVIG), Pascal FRICKER (CACG), Nathalie POTEL (GEIQBTP), Fabien SUBLET.

FICHES PROJETS ANALYSÉES PAR LE COMITÉ  
ET CLASSÉES PAR ORDRE DE PRIORITÉ



> Comité technique 2 :  
Définir un cadre stable et lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

**Projet : Financement des entreprises**

Porteur de projet : **Collectivité Territoriale De Guyane**

Statut :	Collectivité		
Mail :	fabiola.marimoutout@ctguyane.fr	Téléphone	0594275813

<p>Description du projet :</p> <p>Dans sa politique de soutien aux entreprises, la Collectivité Territoriale de Guyane œuvre pour <b>la refonte du financement public et complète ainsi les dispositifs territoriaux existants.</b></p> <p>La refonte du financement public repose sur 3 axes stratégiques de développement :</p> <p><b>1. Augmenter le volume de financement des dispositifs d'ingénierie financière</b></p> <p>Les dispositifs d'ingénierie financière se composent de 3 principaux dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La Participation au capital consiste à</b> renforcer les fonds propres des entreprises. Cette opération regroupe le capital-risque au démarrage de l'activité, le capital développement pour soutenir la croissance, le capital transmission (LBO) et le capital retournement pour offrir aux sociétés en difficulté une nouvelle dynamique par une recapitalisation.</li> <li>• <b>Garanties d'emprunts consiste à</b> favoriser l'accès au financement bancaire des entreprises des DOM par la garantie de leurs emprunts auprès d'institutions financières</li> </ul> <p><u>Exemple du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire</u></p> <p>L'économie sociale et solidaire (ESS) trouve ses fondements dans les principes de solidarité et d'utilité sociale. Intrinsèquement liées aux territoires, les entreprises d'économie sociale et solidaire créent des emplois non délocalisables et places les hommes et les femmes du territoire au cœur de leur projet.</p> <p>Dans les départements d'Outre-mer, la part de l'ESS représente 10% de l'économie régionale. Parmi les différentes familles de l'ESS, les associations sont prépondérantes (93% des salariés de l'ESS en Guyane) et l'action sociale est le</p>	<p>Freins à lever :</p> <p><b>Les banques réduisent le volume de crédits aux entreprises locales en fonction de leurs secteurs d'activités</b> <i>ledom avril 2015, infos financières</i></p> <p>Les secteurs tels que l'agriculture, le BTP, Bois, Mines, Pêche, Hébergement – Restauration, ect... ont difficilement accès à un financement approprié.</p> <p><b>Ce sont les très petites, petites et moyennes entreprises (T.P.E- P.M.E.) qui en pâtissent le plus.</b> Les acteurs financiers déclinant la prise de risque inhérente à ces entreprises.</p> <p><b>Les défaillances du marché qui en résultent compromettent l'entrepreneuriat local</b> et, de ce fait, la croissance économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le financement des acteurs associatifs de l'ESS</b></li> </ul> <p>L'inaccessibilité des financements dédiés aux entreprises de l'économie sociale et les <b>difficultés d'accès à l'emprunt bancaire faute de garantie</b>, constituent un frein pour le développement des nouvelles structures.</p> <p><b>Solution :</b></p> <p><b>Impliquer France Active</b> dans le dispositif de financement public d'ingénierie financière « <b>Garanties</b></p>
--	---

domaine d'activité le plus important.

En Guyane, dans le domaine social et médico-social, le principal syndicat d'employeur (NEXEM) recensait en 2016 : 17 associations adhérentes, 56 établissements et services et près de 1200 salariés. A noter que parmi les associations adhérentes, 8 comptent plus de 100 salariés et existent depuis plus de 20 ans.

Ces acteurs œuvrent dans un secteur économique très dynamique, à but non lucratif, et porteur de nombreux emplois durables, directs ou induits.

- **Prêts**  
Bonification des intérêts vise à Réduire le coût du crédit par une bonification  
Microcrédit, préfinancement et avances remboursables tend à Soulager les tensions de trésorerie des entreprises/faciliter l'accès au crédit bancaire
- 2. **Financer, Structurer et Coordonner les structures d'accompagnement aux entreprises**

La mise en réseau des structures d'accompagnement à la création d'entreprises, une garantie de qualité pour les porteurs de projets.

**Le succès de ces démarches collectives est en bonne partie conditionné par la qualité de leur animation.** C'est notamment cette animation qui au quotidien permet de veiller au respect d'un état d'esprit partagé, qui dans la durée permet de développer les constructions collectives et qui peut se poser en garante de la qualité des pratiques grâce au partage d'expériences, à la professionnalisation des acteurs, à l'évolution de l'offre, etc.

**Cette notion de qualité est par ailleurs indissociable de la dynamique de réseau dès lors que le collectif se réclame de l'intérêt général et de la satisfaction des porteurs de projets.**

### L'Economie Sociale et Solidaire

#### **Les innovations introduites par les structures de l'économie Sociale**

A ce jour, ces structures de l'économie sociale constituent des acteurs clés du dispositif d'appui à la création d'entreprise et d'insertion par l'économie.

Elles doivent leur succès à une stratégie de réponse adaptée aux besoins spécifiques des entrepreneurs qu'elles accompagnent, à savoir majoritairement à des personnes éloignées de l'emploi.

De plus, les autorités concernées ont validé des schémas et plan de développement ambitieux visant à créer dans les 3 à 5 ans, de nouvelles structures d'accompagnement et d'insertion des personnes fragilisées.

- 3. **Assurer un environnement financier plus favorable aux entreprises, notamment aux T.P.E et P.M.E.**

Il faudrait prioritairement s'orienter sur les défis

### **d'emprunts »pour les porteurs de projets associatifs**

**La nécessité d'implanter France Active en Guyane** afin d'avoir accès aux dispositifs existants pour les acteurs guyanais.

En effet, France Active doit garantir des conditions favorables aux porteurs de projets, similaires à celles proposées en Métropole :

- . Coût maximal de la garantie : 100 000€
- . Quotité garantie maximale : 50% du prêt bancaire
- . Montant du prêt bancaire 5000€ - pas de montant maximal
- . Coût : 2% max du montant garanti

Les dispositifs de soutien à la création et au développement des entreprises sont nombreux au point tel d'engendrer certains problèmes tels que le manque d'arrimage et de concertation entre les différentes entités. L'organisation générale de l'offre en matière de soutien à l'entrepreneuriat pourrait être améliorée, en **renforçant la cohésion entre les divers organismes.**

Bien que le secteur de l'ESS connaisse un fort développement depuis quelques années, les données officielles font toujours état d'un sous équipement notoire au regard du contexte démographique Guyanais, que ce soit dans les domaines de la petite enfance, du social, du médico-social, de l'insertion

organisationnels et financiers qui conditionnent la croissance des entreprises. Il faut faciliter l'accès des entreprises à des financements adaptés tout au long de leur vie et notamment leur rendre possibles les opérations de croissance interne et externe.

### **La Défisicalisation : investir dans les PME-TPE**

#### Les avantages fiscaux cumulables

**Vous pouvez cumuler les 2 Avantages Fiscaux (IR et ISF), La Défisicalisation PME-PMI s'adresse aux souscriptions en numéraire effectuées lors de la **Constitution (ou Augmentation) de Capital d'une Société**. Et non lors d'un rachat de parts de la société.**

La possibilité aux contribuables français d'**investir dans des Petites et Moyennes Entreprises** est une incitation à soutenir le développement des entreprises ayant besoin de capitaux pour accompagner leur croissance.

#### **Réduction de l'IR (Impôt sur le Revenu) 18%**

##### **Conditions du 1er Janv 2017, jusqu'au 31 Déc 2017 :**

Plafond d'Investissement de 50000 € pour un célibataire et 100000 € pour un couple.

Plafond de réduction d'IR : 9 000 €/an pour un célibataire, 18 000 €/an pour un couple.

#### **Réduction de l'ISF (Impôt sur la Fortune) 50 %**

##### **Condition jusqu'au 15 juin de l'année prochaine :**

Cette réduction est limitée à 45.000 €, ce qui correspond à un investissement de 90000 €.

La réduction est souvent immédiate, puisque obtenue avec la déclaration d'ISF de la même année.

Pour bénéficier des avantages fiscaux, le souscripteur au capital d'une PME s'engage à conserver ses parts pendant au moins 5 ans.

par l'activité économique.

Les acteurs associatifs se heurtent à des freins structurels qu'il convient de lever pour que les nouvelles réponses attendues par la population puissent voir le jour.

**Il faut faire 2 souscriptions distinctes et 2 versements séparés.**

Une simple opération d'achat d'actions n'est pas éligible au bénéfice des réductions d'impôts IR ou ISF.

De plus, les titres admis ne sont pas négociables sur un marché réglementé français ou étranger.

**Il faut promouvoir l'investissement** dans les éléments dynamiques de l'économie guyanaise, capables de créer des emplois et donc de la richesse.

Il est urgent de rationaliser les dispositifs institutionnels pour permettre une utilisation optimale des ressources financières et humaines.

Les effets bénéfiques d'une offre supplémentaire de ressources de financement dépendent en grande partie



	<p>de la capacité des entreprises à l'utiliser de manière efficace</p> <p>La croissance des entreprises passe par la création de nouvelles fonctions (commerciale, marketing, financière, etc.) qui constituent des risques et des investissements importants.</p>
--	--

Financement : <b>145 Millions d'euros</b>	BEI, investisseurs publics-privés, entreprises industrielles, réseau (France Active, CNCRESS,...), banques, ect...
Échéancier :	De 6 à 24 mois

Partenaires concernés :	Tous les acteurs économiques
-------------------------	------------------------------

> Comité technique 2 : Définir un cadre stable lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

Sous-thème : Commerce équitable

**Projet : Création d'une filière éco-responsable, équitable, de production, de transformation et de commercialisation de produits issus des terroirs amérindiens**

Porteur de projet : **ILUPAWA**

Statut : **Association loi 1901**

L'association ILUPAWA a été créée le 27 janvier 2018 et signifie en langue Kali'na « Je vais bien ». Elle a pour objet de rassembler les énergies et des compétences afin de faciliter l'émergence et le développement de projets endogènes par et pour les communautés autochtones de Guyane. Le projet ci-présent sera porté par un animateur membre de l'association.

Contact : Alexandre SOMMER-SCHAECHTELÉ

Mail : sommer.alexandre@live.fr

Téléphone 0694.24.92.28

Description du projet :

**CONTEXTE**

La création de cette filière de commerce équitable est dédiée à la valorisation des produits des terroirs amérindiens permettant à la fois d'enrichir le marché agro-alimentaire guyanais, mais aussi de développer l'exportation de ces produits en métropole.

Pour ce faire, le projet nécessite le recrutement par ILUPAWA d'un salarié animateur "Sourcing fournisseurs" permettant l'identification des fournisseurs potentiels, l'animation, et la structuration de l'approvisionnement avec ces fournisseurs.

Ce projet nécessite la mobilisation soit de foncier agricole (SAR, PLU), soit de foncier autochtone situé sur les zones de droit d'usage collectif ou sur les terrains de l'Etat cédés aux autochtones (400.000 hectares).

**OBJECTIFS DU PROJET**

L'animateur "Sourcing fournisseur" a pour mission :

- L'accompagnement des populations des villages autochtones dans la valorisation de leur savoir-faire spécifique à l'agro-transformation de produits alimentaires traditionnels. Notamment par l'obtention de certificats de qualité tels que « Forest Garden Products » ;

- La mise à disposition du matériel de production et de transformation, ainsi que la formation des habitants à son utilisation ;

- La mise en place de structures de commercialisation en nouant des partenariats commerciaux sur le marché régional et national ;

- La création d'un label fédérateur et facilement identifiable : « Produit du terroir Autochtone de Guyane ».

Le projet se focalisera sur l'exploitation de deux produits

Freins à lever :

- Foncier : terrains disponibles (site pilote à St-Georges de l'Oyapock) pour une production à l'échelle locale et

- nationale. Aménagement de zones agricoles en territoire autochtone.

- Financement : demande d'aides à l'installation, subventions européennes, partenaires publics/privés.

- Réglementaire : réformer le code général de la propriété des personnes publiques (article R.5143-1 et suivants) afin d'ouvrir les concessions et cessions des communautés d'habitant aux activités économiques liées au développement durable.

- Adaptation des normes nationales-européennes : faciliter l'accès au statut d'agriculteur,

- reconnaissance de la

prometteurs dans un village pilote (Espérance à Saint-Georges de l'Oyapock), suscitant l'intérêt des producteurs autochtones et des consommateurs locaux comme nationaux :

- Le Couac traditionnel amérindien issu du manioc transformé
- Les produits issus des baies de Açaï sauvages transformées

propriété foncière collective pour l'octroi de subventions nationales et européennes.

### **ACTIONS PROPOSÉES**

Le projet nécessite l'équipement et le personnel suivant :

- Un animateur salarié
- Une unité mobile de production (par site) composée de :

Pour le Couac : une gragerie, une platine de cuisson aux normes, et une unité de conditionnement.

Pour le jus d'Açaï : une plonge, un broyeur, une unité de conditionnement, une cellule de refroidissement, et un congélateur. Le tout lié à un système d'approvisionnement solaire (panneaux, batteries).

- Un camion réfrigéré
- Un pick-up
- Un bureau administratif

Financement :

#### **Budget prévisionnel 410.000 euros (2020-2022) :**

- Un animateur salarié : 50.000 € par an (soit 150.000 €)
- Unité mobile de production : 30.000 € par site
- Camion : 50.000 €
- Pick up : 30.000 €
- Bureau : 10.000 € par an (soit 30.000 €)
- Déplacements : 30.000 € par an (soit 90.000 €)
- Certifications : 30.000 €

Échéancier :

#### **Début de l'activité en 2020**

- Acquisition du foncier : 1 an
- Certification : 1 an
- Unité mobile de production : 6 mois
- Partenariat producteur : 1 an
- Partenariat distribution : immédiat

### **PARTENAIRES**

Partenaires mobilisés

Grand Marché Bio  
Guayapi France  
Associations d'agriculteurs autochtones (Panakuh, Wacapou, Tinogben, Matap, etc).

Partenaires à mobiliser

DAAF, CTG, EPFA Guyane  
Organismes de certifications  
Coopératives Bio

> Comité technique 2 : Définir un cadre stable lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

## Contrat Initiative Associatif Guyane : C.I.A.G

### Une alternative au Contrat aidé

#### Contexte Guyanais

Malgré une très légère hausse en 2016, (+2,7%), le nombre de demandeurs d'emploi n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années :

- **+ 17 % soit 3 206 demandeurs supplémentaires.**

Globalement, la répartition des demandeurs d'emploi reste stable en 2016 par rapport aux années précédentes. Sur 100 demandeurs d'emploi, 22 seulement ont au plus le niveau IV (correspondant au baccalauréat), 29 ont le niveau V (CAP/BEP) et 49 ont le niveau inférieur à V (Niveau V bis et VI).

Par ailleurs, le nombre d'emploi diminue au cours des trois dernières années entre 2013 et 2016 avec une perte de 500 offres d'emploi sur cette période.

A contrario, le secteur associatif en Guyane à créer plus de 1200 emplois sur les 10 dernières années. Autant d'emplois précieux fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser. De plus le secteur associatif Guyanais embauche plus facilement des personnes entre 20 et 34 qu'au niveau National.

Enfin, **1 poste sur 2 dans le secteur associatif est en Contrat à Durée Indéterminé soit exactement 54 % et 13 % en Contrat Aidé.** La dynamique associative se démarque donc de par son modèle économique qui légitime ainsi tous les enjeux à venir d'une démarche Sociale et Solidaire innovante, équitable et vectrice d'emplois durables sur l'ensemble du territoire.

#### Présentation

Le **Contrat d'Initiative Associatif Guyane (C.I.A.G)** entre pleinement dans le cadre de l'Innovation Sociale et Solidaire au travers d'une approche citoyenne totalement participative. Sa création s'inscrit donc au sein d'un projet social authentique, créateur de richesses et de valeurs ou « l'Humain et son potentiel sont au cœur de l'activité sociale et solidaire ».

Le **Contrat d'initiative Associatif Guyane (C.I.A.G)** peut être conclu sous la forme d'un contrat de droit privé dans le secteur non marchand.

La finalité de ce contrat Associatif est de valoriser l'employabilité du secteur associatif au travers duquel un véritable parcours d'insertion, de formation et de professionnalisation du bénéficiaire sera mis en place.

Son objectif est de favoriser l'accès rapide à un emploi durable des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

L'aide à l'emploi attribuée aux employeurs sera réalisée par l'Etat et la CTG si le bénéficiaire est bénéficiaire du Revenu de Solidarité Actif (RSA)

## Les bénéficiaires : les publics en grande précarité

- Les jeunes de moins de 26 ans sans emploi et/ou sans qualification
- Les personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi depuis au moins 12 mois consécutifs.
- Les bénéficiaires des minima sociaux : règles fixées dans une convention annuelle d'objectifs et de moyens Etat-CTG.

## Les employeurs concernés

Pourront souscrire au **Contrat d'Initiative Associatif Guyane** : les associations uniquement.

## Caractéristiques du contrat

Le **Contrat d'Initiative Associatif Guyane** est un contrat de droit privé à durée déterminée ou Indéterminée.

Celui-ci peut être résilié en cas de non-respect des clauses d'objectifs assignés à l'employeur durant les trois années d'exercices.

Une clause de revoyure sera appliquée annuellement d'un commun accord entre l'employeur, l'attributaire de la subvention et le bénéficiaire.

La durée hebdomadaire de travail est de 24 à 35 h sauf exception.

## Finalité du contrat

Valoriser l'employabilité du secteur associatif

Valoriser le parcours du bénéficiaire par l'emploi, la formation et la professionnalisation

Impulser la valeur travail au travers d'un nouvel outil de lutte contre le travail informel

Faire reconnaître le bénéficiaire en tant qu'acteur participatif de la société

## Participation de l'Etat et de la CTG

Dans le cadre de conventions annuelles d'objectif et de moyens, l'Etat et/ou la Collectivité Territoriale de Guyane participent au financement de l'aide à l'employeur pour les bénéficiaires précités.

Leur participation financière dite « Aide à l'emploi » sera dégressive annuellement et définie comme suit :

- **Année 1 : 75% soit 9 000 euros annuellement**
- **Année 2 : 50% soit 6 000 euros annuellement**
- **Année 3 : 25 % soit 3 000 euros annuellement**

L'aide de l'Etat ou de la collectivité Territoriale de Guyane sera fixée sur le SMIC horaire.

L'intervention de la CTG permettra d'esquisser un moyen novateur d'impulser de la création d'emploi durable. Ainsi, l'externalisation de certaines missions dites d'utilité publique permettra d'asseoir un modèle partenarial et économique innovant, employé sur l'ensemble du territoire et regroupant des dynamiques d'intégration à la fois Publique et Privée.

## Autres aides publiques

- Pas de cumul des aides publiques

## Accompagnement, formation, VAE, suivi

La demande d'aide à l'insertion et à la formation professionnelle et donc à l'emploi devra mentionner la nature des actions prévues au cours du contrat :

- En matière d'orientation et d'accompagnement professionnel, de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les salariés en C.I.A.G. devront bénéficier du plan de formation de leur employeur et **d'une période de professionnalisation** financée avec l'appui cumulé d'un OPCA et de Pôle emploi.

- *Plan de formation*
- *Compte Personnel de Formation*
- *Congé Individuel de Formation*
- *Période de professionnalisation*
- *Congé bilan de compétence*
- *Congé V.A.E.*

Un référent chargé du suivi du parcours d'insertion et de formation devra être désigné par le prescripteur et un tuteur par l'employeur.

## Effectif des emplois / Montant des financements

Afin de rendre cette expérimentation économique la plus efficace possible, l'effectif des futurs emplois sera pris en charge de manière croissante et au fil de l'eau.

- **Année 1 : 300 emplois qualifiés**
- **Année 2 : 500 emplois qualifiés**
- **Année 3 : 700 emplois qualifiés**

En fin d'exercice, ce seront donc 1 500 personnes qui seront destinées à une formation qualifiante et un emploi durable.

Quant à l'implication financière assujettissant le bénéficiaire aux exigences de formation et de mise à l'emploi, cette dernière sera définie comme suit :

<b>Echéances</b>	<b>Effectifs</b>	<b>300</b>	<b>500</b>	<b>700</b>
<b>Années 1</b>		2 700 000 €	4 500 000 €	6 300 000 €
<b>Années 2</b>		1 800 000 €	3 000 000 €	4 200 000 €
<b>Années 3</b>		900 000 €	1 500 000 €	2 100 000 €
<b>Total</b>		5 400 000 €	9 000 000 €	12 600 000 €
<b>Total emplois</b>		<b>1 500 emplois créés</b>		
<b>Frais de fonctionnement</b>		<b>1 620 000 € soit 6 %</b>		
<b>Financement pour l'emploi</b>		<b>27 000 000 €</b>		
<b>Financement Total du dispositif</b>		<b>28 620 000 €</b>		

## Procédures pour l'employeur

**1 /** Le service instructeur désigné dans ce cadre : la CRESS - Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire. Cette mission sera copartagée avec les services dédiés de l'Etat et de la Collectivité Territoriale.

- Celui-ci devra vérifier les conditions d'éligibilité du contrat.

**2 /** Présentation d'un plan de formation diplômant enregistré au RNCP : Registre National des certifications Professionnelles.

**3 /** Choisir un tuteur en charge de suivi du salarié.

- Faire une demande d'aide à l'insertion ou de formation professionnelle sur le formulaire cerfa associatif, signée par l'employeur et le salarié. Le prescripteur signera ensuite le document, sa signature valant décision d'attribution de l'aide.

**4 /** Signer le contrat de travail associatif avec le bénéficiaire choisi.

**5 /** Communiquer chaque trimestre les justificatifs attestant l'effectivité de l'activité du salarié.

**6 /** Délivrer une attestation d'expérience professionnelle au salarié

**7 /** Réaliser un bilan des actions mises en œuvre avant toute demande de prolongation ou de nouvelle aide.

## Les 5 principes du CIAG

Le **Contrat Initiative Associatif Guyane** se distingue par :

### ***1. Le Champ et la relation partenariale du dispositif :***

- Une relation « Win to Win » ; « Gagnant – Gagnant »
- Une expérimentation territoriale « Guyane »
- Un modèle hybride d'entrepreneuriat : « Public – Privé »

## **2. La structuration du tissu associatif local :**

- Professionnalisation de la structure
- Professionnalisation de l'employeur / gestionnaire
- Professionnalisation de l'employé / salarié

## **3. L'employabilité et la formation effective du dispositif :**

- Création d'emplois durables et non précaires : **1 500 emplois durables**
- Transition d'emplois : « du tout Public au Privé »
- Aide à l'emploi comme support d'une formation diplômante
- Triptyque de la réussite : Emploi – Formation – Professionnalisation

## **4. La reconnaissance effective du champ de l'ESS :**

- Représentation institutionnelle légitime de la CRESS et du champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

## **5. La reconnaissance effective du statut de l'Emploi Associatif :**

- Valorisation du salarié en tant que citoyen à part entière
- Transition de l'emploi précaire à l'emploi durable

## **En conclusion**

Cette nouvelle alternative aux Contrats Aidés est avant tout l'expression d'une solution innovante visant à la production d'emplois durables et d'utilité sociale au service de ceux qui sont aujourd'hui les plus exclus de l'accès au marché du travail.

La légitimité d'une telle initiative est le fruit d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs associatifs de Guyane, désireux d'associer et de construire avec ses principaux partenaires institutionnels que sont l'Etat et la CTG.

**Jean marc Aimable**

**Président de la CRESS**



> Comité technique 2 :  
Définir un cadre stable lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

### Sous-thème : Développement de la filière pêche

#### Projet : Pérennisation d'une structure de formation continue professionnelle maritime

Porteur de projet : EMG : Ecole Maritime de Guyane

Statut : SARL

Mail : ecolemaritimeguyane@orange.fr

Téléphone 06 94  
22 37 93

Description du projet : assurer la pérennité de la formation maritime continue en Guayne via celle de la structure existante

Freins à lever :  
Financement perenne  
Financement des investissements en matériel

La pêche en Guyane a l'énorme chance de bénéficier d'une ressource abondante, dont la pérennité n'est pas en danger et qui n'est majoritairement pas soumise à des restrictions sur les quantités pêchées.

Besoins en investissement :

Le Président Junker a fait savoir lors de son déplacement dans le département que la Commission Européenne permettra le renouvellement aidé des flottes de pêche des RUP.

Simulateur radio 53 000€  
Matériel formation lutte incendie : 16 000€

Parmi les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ce renouvellement figure la nécessité de disposer d'équipages formés qui seront en mesure de mener des navires modernes et de développer de nouvelles techniques de pêche.

Etude pour la création d'un centre de secours et survie en mer : 5 000€

Pour ce faire les équipages doivent être formés à leurs métiers de capitaine, mécanicien ou matelot.

Besoins en trésorerie par an pour assurer un fonctionnement pérenne : 360 000K€

Le métier de marin est une profession encadrée et la formation à ces métiers ne peut être délivrée que par des centres agréés par le ministère chargé des transports. Les centres de formation doivent répondre à de nombreuses conditions relatives aux qualifications des formateurs et au matériel technique employé.

Selon une étude menée en 2014 par l'opérateur régional de formation/observatoire régional emploi formation, chargé de ces questions, 497 marins dont 104 capitaines étaient actifs. Sur ce nombre moins de 15% étaient français, 43 % étaient âgés de plus de 50 ans et moins de 4 % avaient une formation maritime, pas nécessairement le brevet obligatoire pour le poste occupé.

Le vivier actuel de marins doit donc être mis en conformité avec la réglementation en vigueur et il convient de prévoir le remplacement des marins qui vont prendre leur retraite.

La modernisation de la flotte va créer un appel d'air à destination des jeunes français en offrant de meilleures conditions de travail.

La formation d'un marin prenant plusieurs années il convient dès maintenant de s'assurer que l'offre de formation professionnelle continue qui existe actuellement en Guyane sera maintenue dans le temps. De plus il faut non seulement s'assurer que cette structure disposera non seulement d'un financement lui permettant de fonctionner sur l'existant

mais de développer de nouvelles formations en vue de s'adapter aux nouveaux besoins de titres et certificats qui vont se faire jour avec le développement de nouveaux navires et de nouvelles techniques de pêche, mais également qu'elle dispose du matériel nécessaire pour assurer les formations réglementairement obligatoires.

Le simulateur de formation radio devrait être mis aux normes pour permettre la délivrance du titres réglementairement indispensable sur les chalutiers et le matériel de formation incendie en propriété et non prêté par une structure locale, toujours susceptible de revoir sa convention.

Cette structure est actuellement la seule dans la grande région Antilles Guyane a disposer d'un agrément pour les formations à la lutte contre l'incendie et a en projet de devenir un centre de formation agréé à la survie et aux secours en mer. Il convient actuellement de faire des études sur ce sujet, budget ci joint.

Il existe en Guyane une SARL disposant des agréments nécessaires pour assurer les formations demandées. Il serait beaucoup plus coûteux de créer une nouvelle structure, d'envoyer les marins se former dans un autre département ou de faire venir des intervenants extérieurs que de s'assurer de la durabilité de l'entreprise existante. Par contre, l'entreprise ne dispose actuellement pas des moyens financiers de se développer en investissant dans le matériel nécessaire pour assurer de nouvelles formations. Ce point doit également être revu.

Financement : À trouver  
Échéancier : Mise en œuvre immédiate

Partenaires concernés : CTG/Europe/OPCA/Pôle Emploi

> Comité technique 2 :  
Définir un cadre stable et lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

## Projet : Structuration de la filière mine : CHAMBRE DES MINES : E-MINE

Porteur de projet : Fédération des Opérateurs Miniers de Guyane (FEDOMG)

Statut : Association

Mail : Fedomg.guyane@gmail.com

Téléphone

0694212528

### Constat

La filière mine en Guyane s'organise autour de 3 structures distinctes, chacune ayant un rôle bien déterminé.

- Le Pôle Technique Minier de Guyane PTMG a une mission d'appui technique aux entreprises ;
- La grappe d'entreprises ORkidé a pour mission la promotion, la professionnalisation et la valorisation de la filière ;
- La FEDOMG œuvre pour la protection des intérêts socio-économiques de la profession et établit la feuille de route de la filière. La Fedomg a un rôle politique et stratégique.

A travers le projet proposé, il s'agit de regrouper ces structures, de créer un « guichet unique » afin :

- d'améliorer la visibilité sur l'ensemble de la filière, facilitant ainsi les rapports avec les interlocuteurs ;
- de créer une synergie ;
- de rationaliser les coûts de structures et de fonctionnement
- de traiter tous les sujets
- d'intégrer une dimension « recherche et développement »
- de construire une offre de formation adaptée aux besoins

Mais aussi d'intégrer la filière **Energie** relevant du code minier.

Une chambre composée de 3 ingénieurs (ex PTMG) un directeur et une assistante.

Croissance économique et emploi

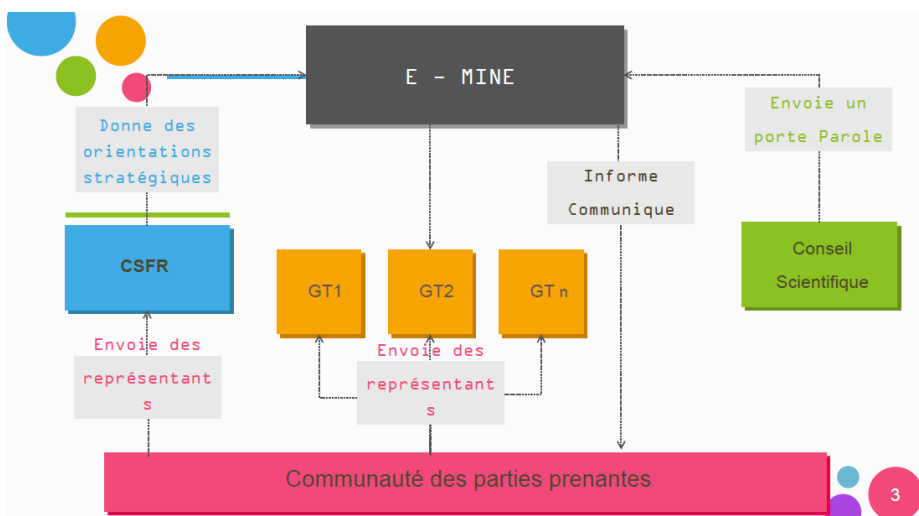
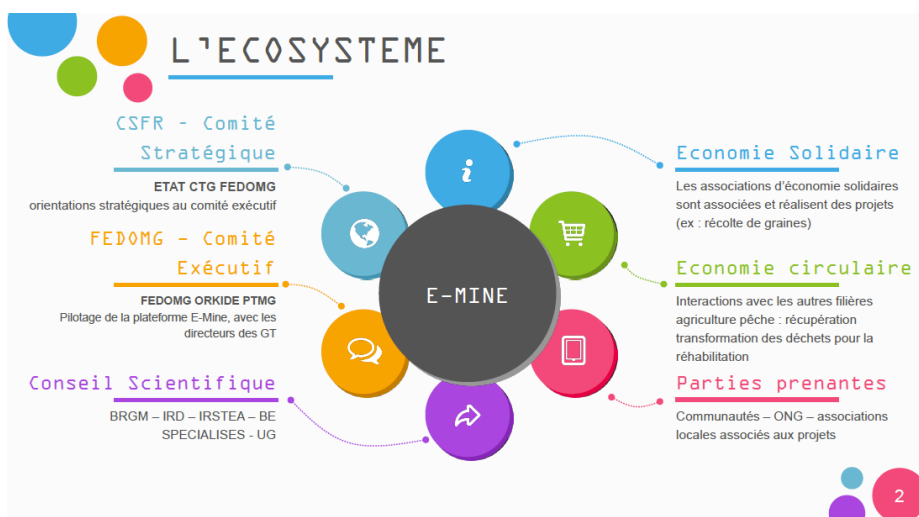
Au-delà de la création d'emplois [12.000 directs et indirects à l'horizon 2027], la filière minière souhaiterait apporter des réponses concrètes aux grands défis que doit relever la société Guyanaise. Une réflexion profonde a été menée depuis plus d'un an par les membres de la FEDOMG sur le rôle social et solidaire que pourrait jouer la filière en mettant en œuvre les principes d'économie circulaire. Les projets sont riches et leur potentiel pour le territoire est important, mais pour être menés à bien, une révolution s'impose : le fonctionnement actuel n'est pas à la hauteur des enjeux.

Un nouveau schéma s'impose :

Freins à lever :

Financement pérenne

Consensus sur l'école technique des mines



Les assises sont l'occasion de porter un projet global visant d'une part à **restructurer la filière** autour d'un **écosystème fonctionnel moderne**, qui intègre les parties prenantes, et d'autre part, à proposer à la société de **nouvelles interactions** basées sur les concepts d'économie circulaire, sociale et solidaire.

Au cœur du système, **un lieu unique** de formation sur les métiers de la mine, mais aussi un lieu de rencontres, de recherches et développement structuré de la manière suivante :

# E-MINE



## Economie

Une filière rentable



## Environnement

Soucieuse de l'environnement



## Education

Qui forme aux nouveaux métiers



### Département **ECONOMIE**

- Améliorer les « meilleures techniques disponibles »
- Des méthodes d'exploration plus fiables pour les artisans
- Faire évoluer les outils de production
- Permettre aux artisans d'accéder à l'exploitation primaire
- Faciliter l'implantation de grands projets miniers

## Economie

Mise en place de projets de recherches et développement pour moderniser la mine artisanale et garantir un bon équilibre économique

- 1 Exploration:nouvelle technologie**  
*Recherche de nouveaux outils, plus léger, Forage Sonic*
- 2 Exploration:échantillonnage**  
*Elaboration de nouvelle procédure d'échantillonnage, plus fiable*
- 3 Exploitation:évolution technique**  
*Suppression de la "table brésilienne" au profit d'un outil moderne*
- 4 Exploitation:changement de mode**  
*Suppression des baranco, au profit d'une exploitation en continue*
- 5 Exploitation:site pilote**  
*Ouverture d'un site pilote d'exploitation primaire artisanale*
- 6 Etude économique bancable**  
*Elaboration d'un modèle d'étude économique bancable, fonction des teneurs et de l'accessibilité des sites,*



Mais aussi et surtout, un système **en interaction permanente** avec les autres composantes de la société au travers de projets d'économie circulaire, gérés par les associations, les communautés, etc.. et faisant intervenir les autres filières. L'objectif étant d'améliorer la réhabilitation des sites miniers, voir, à terme, de réhabiliter les sites miniers orphelins de Guyane.

### Département **ENVIRONNEMENT**

*étude, recherche innovante et développement durable*

- Charte minière
- Mine responsable
- Meilleures techniques disponibles
- Observatoire de la filière et de la gestion des archives et des bases de données
- Reforestation et réhabilitation

# Environnement

un système en interaction permanente avec les autres composantes de la société au travers de projets d'économie circulaire, gérés par les associations, les communautés

- 1 Eau Claire**  
*Mettre en place l'outil de distribution des floculants du BRGM*
- 2 Ecologie-Réhabilitation**  
*Partage d'expérience et itinéraires techniques pour la plantation*
- 3 E-Control**  
*Charte des mines sur tablette tactile georeférencée  
Mine responsable et convention engagement volontaire*
- 4 Economie circulaire**  
*Création d'1 filière de récupération de déchets pour la réhabilitation*
- 5 Economie Solidaire**  
*Confier l'économie circulaire à une plateforme d'économie solidaire*
- 6 E-traçabilité**  
*Etudier les possibilités de la Blockchain pour tracer le parcours de l'or*

## Département EDUCATION EMPLOI

- la création d'une école des mines
- la création d'un centre de formation pour apprentis
- sensibilisation des collégiens et étudiants aux métiers de la mine

Les principaux objectifs de ce département sont de pouvoir disposer en Guyane de structures dispensant des formations spécifiques et ciblées aux besoins du territoire, et de bénéficier d'une main d'œuvre formée localement, dans des conditions réelles.

# Education Emploi

disposer en Guyane de structures dispensant des formations spécifiques et ciblées aux besoins du territoire, et bénéficier d'une main d'œuvre formée localement, dans des conditions réelles.

- 1 Une Ecole technique des mines**  
*Héberger et former les élèves dans des conditions réelles*
- 2 Un CFA in situ**  
*Conduite engins Géologie Forage Géotechnique  
Revégétalisation Manipulation de Drone, traitement des images*
- 3 Mise en oeuvre en 2 temps**  
*Pour répondre aux besoins dans les temps*
- 4**
  - Phase expérimentale*Mise à disposition pour 3 ans d'un site minier primaire à Saint Elie*
- 5**
  - Projet final*CEP, faisabilité, foncier, financement, construction*
- 6**

Ce projet vise donc à **transformer radicalement la relation Mine-Société** sur le territoire, avec pour objectif final **un impact positif de l'homme sur l'environnement et la biodiversité** en Guyane.



Et pour illustrer les besoins et l'urgence en matière de structuration et d'accompagnement, ci-dessous quelques exemples d'actions de recherches et développement en interaction avec d'autres filières, en cours de réflexion et portées par Compagnie Minière Espérance, et qui nécessiterait un portage à l'échelle d'une filière:

- Producteurs de volaille/lapins : collecte d'engrais organique, plateforme de centralisation, mise en granulé, et mise en sac
- Filière pêche : mise en place d'un digesteur pour transformer les déchets de poisson en engrais
- Producteurs de Biomasse : centrale de mise en granulé des cendres pour faciliter leur mise en place sur les sites
- Villes du littoral : centrale de séchage et transformation des Jacynthe d'eau en hydro rétenteur et/ou absorbant pour les hydrocarbures
- Transformateur de café : récupération du marc pour culture de mycorhize

Lutte contre l'érosion des sols :

- Producteurs de Rhum : récupération de la Bagasse, pour fabrication de mulch, fascines (fagots) pour limiter l'érosion
- Transformateurs de café : récupération des sacs en toile de jute pour lutte contre l'érosion

Amélioration de la Biodiversité :

- Producteurs de jus locaux : plateforme de centralisation des graines (wassai, patawa, comou), mise en sacs, et conservation
- Agro-transformateurs (Mana) : récupération des graines et mise en sac et conservation
- Producteurs de pâte d'awara, de Parepou...

Construction

- Briques : mutualisation avec des producteurs de briques pour profiter des argiles stériles des mines

Financement :

ETAT – CTG – EUROPE - PRIVE  
**3.000.000€ [2018-2021]**  
**(fonctionnement et investissements initiaux)**  
 (soit 5 ingénieurs (dont 3 du PTMG))

Échéancier :

Fusion/absorption Fedomg Orkide Ptmg : 2018  
 Démarrage des actions : 2018  
 Etude de préfiguration et recherche de financement pour l'école des

mines et le CFA: 2018-2019  
Suivi et mise en œuvre des phases 1 et 2 de l'école des mines : 2019 -  
2021

Partenaires concernés : EUROPE, DIECCTE, CTG, OPCA, BRGM, CIRAD, ONF,  
COLLECTIVITES, UNIVERSITE,  
Mais aussi les acteurs de l'économie : filières de productions –  
acteur de l'économie sociale et solidaire – organisations socio  
professionnelles ...



## &gt; Comité technique 2 :

Définir un cadre stable lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

**Projet : CREATION D'UN INSTITUT DE VEILLE NORMATIVE EN GUYANE**

Porteur de projet : Grégory NICOLET – Interprobois Guyane – FEDOMG – MPI Guyane

Statut : (forme juridique)

Contact : Grégory NICOLET, président de l'Interprobois

Mail : [president@interproboisguyane.fr](mailto:president@interproboisguyane.fr)

Téléphone 06 94 20 62 75

Description du projet :

**OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet consiste à créer une structure permanente de veille afin d'identifier les normes et réglementations nationales ou communautaires pouvant impacter l'activité ou le développement des entreprises de Guyane et proposer des actions correctives.

Cet institut aura comme mission principale :

- Effectuer une veille active au bénéfice de tous les secteurs concernés
- Répertorier, analyser et suivre l'évolution des normes applicables en Guyane
- Anticiper la création de nouvelles normes et les modifications des normes existantes
- Evaluer l'impact de ces normes sur l'activité
- Proposer des améliorations ou modifications
- Etre en capacité de mobiliser les acteurs institutionnels pouvant intervenir en soutien d'une demande d'adaptation des normes en produisant les argumentaires techniques et juridique initiaux.

**ACTIONS PROPOSÉES**

- Création d'une association Loi 1901 réunissant un CA délibératif (monde économique) et un CA consultatif (élus, société civiles, administrations). Le préfet et le Président de la CTG sont membres associés du CA délibératif
- Recrutement des 4 cadres : 1 secrétaire général – 2 ingénieurs spécialisés (environnement, ...) - 1 juriste -

Freins à lever :

Méconnaissance des normes applicables et de leur interprétation par les entreprises (besoin d'un point « 0 ») et par les élus locaux

Inadaptation de la norme aux réalités concrètes Guyanaises

Mobilisation excessive de moyens pour la mise en œuvre de normes inadaptées

Absence de grille de lecture fiable et compréhensive de la norme rendant difficile le dialogue entreprise/administration et laissant trop de place à l'interprétation arbitraire.

Fluidifier les délais locaux d'instruction

Financement : Estimation du besoin : 300 000 euros annuels

Source de financement : 100% cofinancement publics

Échéancier : 1<sup>er</sup> semestre 2018.

## **PARTENAIRES**

Partenaires mobilisés	Monde économique (syndicat patronaux – interprofessions-chambres consulaires, ...)
	Société civile (Fédérations, associations, organisations salariales, ...)
Partenaires à mobiliser	Partenaires institutionnels (élus nationaux et locaux - Préfet)
	Administrations déconcentrées de l'Etat et des collectivités territoriales

## > Comité technique 2 : Définir un cadre stable lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

**Sous-thème :** Economie créative et culturelle (4<sup>ème</sup> secteur de l'économie traditionnelle)

### Projet : LA MAISON DU CINÉMA (nom provisoire)

Porteur de projet : G-CAM (Guyane – Cinéma, Audiovisuel et Multimédia). [www.gcam-guyane.com](http://www.gcam-guyane.com)

Statut : Associatif

Créée en 2009, la G-CAM compte 60 adhérents (professionnels du cinéma, techniciens, acteurs, sociétés de productions) et 1 salariée – Nos objectifs : promouvoir le cinéma et l'audiovisuel, former et informer la jeunesse et défendre les intérêts d'une industrie dont la portée culturelle et économique est un véritable enjeu en Guyane.- budget 2017 de l'association : 149 366 €

Contact : Marc BARRAT, Président

Mail : [marc.barrat@free.fr](mailto:marc.barrat@free.fr) / [gcam973@live.fr](mailto:gcam973@live.fr)

Téléphone 0694.40.46.33

### DESCRIPTION DU PROJET

#### CONTEXTE

La Guyane est la région la plus jeune de France. Les moins de 20 ans représentent 42,3 % des habitants mais sont aussi fortement touchés par un taux de chômage estimé à 46,7 % (15 à 24 ans).

Depuis 2009, les longs-métrages ou séries de fictions ont généré 18 755 000 euros de dépenses sur le territoire et ont été soutenu par la CTG à hauteur de 1 000 000 euros. Un projet de film ou de série de fiction tourné en Guyane, c'est en moyenne 2 680 000 euros en salaires, locations, nuitées et repas. Ces tournages permettent aussi aux techniciens de se professionnaliser (décoration, machinerie, production, prise de vue, son). Un atout pour faire venir d'autres productions sur le territoire.

#### OBJECTIFS DU PROJET

**La Maison du Cinéma** se veut être un acteur économique qui galvanise notamment la création artistique, l'innovation, l'emploi et l'attractivité du territoire. Elle sera un véritable catalyseur d'activités pour la Guyane avec des retombées économiques et fiscales en terme de charges sociales, octroi mer, et de salaires. Deux exemples similaires rencontrent un franc succès, la structure « Pictanovo » dans les Hauts de France, et « l'Agence Film Réunion » à la Réunion.

Il faut pérenniser et développer cette économie créative et culturelle, continuer à créer des emplois directs et indirects, professionnaliser les techniciens et en former d'autres. L'image est un nouveau langage. Le développement du cinéma et de l'audiovisuel en Guyane peut donner une seconde chance à des jeunes, en éveillant leur intérêt, en les formant à des métiers, en développant leur créativité et en accompagnant leurs regards.

### FREINS À LEVER

Réflexion sur le modèle juridique entrepreneurial adapté (SCIC préconisée afin de pouvoir associer les organismes publics et privés à la gouvernance ainsi que les collectivités territoriales

## ACTIONS PROPOSÉES

### Phase 1 : 2018

- Salarié : Externalisation du Bureau d'Accueil des Tournages en partenariat avec la CTG, rattaché au réseau Film France / Objectif développer les tournages, création de site internet dédié (Base TAF/Base décors/Prestataires), plaquette pour promouvoir la destination, déplacement dans les festivals (*budgetisé CTG/CNC*)
- Chargé de mission de la Maison du Cinéma : développement de la structure recherche notamment du lieu adéquat et de partenaires, mise en place de la gouvernance
- Salarié : Gestion du dispositif Ecoles Collèges Lycées au cinéma (*géré par GCAM depuis 2016 - financé par La DAC/La CTG/Le Rectorat/ Le CNC*)
- Location longue durée d'un véhicule BAT pour repérage de décors et location de bureaux.

### Phase 2 : 2019/2020

- Aménagement d'un lieu définitif
- Mise à disposition locative de bureaux de production/ Backup/ Montage
- Création d'un espace pour un parc locatif de matériel cinéma machinerie et lumière en partenariat avec un loueur de l'hexagone.
- Création d'un espace locatif de stockage de mobiliers et accessoires décors
- Accueil des activités d'associations comme la G-CAM et d'autres associations en lien avec l'image, le son et le multimédia
- Mise à disposition locative de salles de formation professionnelle
- Hors tournages, un espace pourra être modulé en salle d'exposition sur les films et les séries tournées en Guyane
- Salarié : gestion de matériel (*en partenariat avec loueur de l'hexagone*)
- Salarié : accueil et gestion des activités de la Maison du cinéma (*financé par la mise à disposition locative des locaux*)

### **Financement :**

Phase 1 - Fonctionnement 300 K€/an (100 000 acquis et 80 000 budgétisé)  
Phase 2 – Fonctionnement 380 K€/an (100 000 acquis et 80 000 budgétisé)  
Et investissement : 1,5 M€  
Aménagement des nouveaux locaux, équipement bureaux, mobilier et informatique /  
Équipement spécifique vidéo audio / 2 véhicules (BAT et maintenance technique)  
**Recettes : 1h00 de fiction produite génère 815 000 euros de dépenses sur le territoire et emploie en moyenne une centaine de personnes (techniciens, acteurs, figurants)** Ces chiffres ne tiennent pas compte des documentaires, émissions TV, magazines et courts-métrages tournés sur le territoire

### **Échéancier :**

Démarrage 2018

## **PARTENAIRES**

Partenaires mobilisés

CTG, Etat (MCC /CNC)

Partenaires à mobiliser

Etat (MOM) Film France, Comité Régional du Tourisme, CNES, CCIG, AFD, BPI France, Caisse des dépôts et consignations, fondations d'entreprises...

> Comité technique 2 :  
Définir un cadre stable et lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

Sous-thème : SECURITE ALIMENTAIRE / EMPLOI / AGRO-INDUSTRIE PARTENARIALE

**Projet : Création de la filière de volailles de Guyane**

Porteur de projet : Section Volailles d'INTERVIG

Statut : Association loi 1901

La section Volailles d'INTERVIG est un organe de l'interprofession de l'élevage de Guyane. Elle fédère l'ensemble des acteurs guyanais intervenant le long de la filière de volailles locales, ainsi que les partenaires institutionnels de Guyane. Opérationnelle depuis janvier 2017, la Section volaille assure la gouvernance du projet de filière, dans un esprit de co-construction et de planification pluriannuelle des facteurs structurants.

Contact : Camille MICHEL, Chargée de mission

Mail : [contact@intervig.org](mailto:contact@intervig.org)

Téléphone 06 94 21 32 29

## DESCRIPTION DU PROJET

### CONTEXTE

En Guyane, la volaille représente 2/3 du total des viandes consommées. Actuellement, **plus de 90%** de la viande de volailles consommée en Guyane est **importée, sous forme congelée**. Une solution permettant d'améliorer la sécurité alimentaire de la Guyane constitue une nécessité et une priorité pour le territoire, sur lequel le pouvoir d'achat est faible.

Aussi, afin de ne pas « passer à côté de ce marché de premier plan », l'ensemble des acteurs de la filière (producteurs, distributeurs,...) travaillent au sein de la section volailles d'INTERVIG à l'élaboration, de façon concertée, d'une **chaîne de valeur** des viandes issues des volailles locales.

### OBJECTIFS DU PROJET

Commercialiser auprès du consommateur guyanais des **produits locaux de qualité** (viandes issues de volailles nées, élevées et transformées en Guyane), **créateurs d'emplois** (60 emplois nouveaux liés au projet de la production à la remise au consommateur), et de valeur ajoutée pour les entreprises et le **développement économique** de la Guyane.

Ce projet innovant se veut également exemplaire via le **partenariat privé – public** qu'il se propose de mettre en œuvre d'une part, et par la large mobilisation des compétences utiles à sa réussite d'autre part.

### ACTIONS PROPOSÉES

Ce projet englobe l'ensemble des composantes nécessaires à une filière avicole guyanaise, entités actuellement manquantes, telles que :

- La création d'un **couvoir local** pour produire les poussins nécessaires **aux marchés guyanais de volailles de chair**,

## FREINS À LEVER

Besoin de réassurance de certains éleveurs quant à la qualité de l'aliment produit en Guyane :

- démarche qualité à prévoir pour l'usine

- La **modernisation de l'unité de production d'aliment local** (de la réception des matières premières à la livraison du produit fini) afin d'élaborer un aliment de qualité, non OGM, adapté aux conditions climatiques de la Guyane
- La création d'un **outil d'abattage, de découpe et de conditionnement des volailles** locales, intégrant la valorisation des réformes de poules pondeuses

- tests en élevages avec suivi des performances animales

Innover dans l'ingénierie financière via :

- un mécanisme de préfinancement des aides publiques
- une optimisation des délais de versement des aides publiques

En adéquation avec les investissements programmés, ce projet va également générer :

- un **plan de formation** des futurs éleveurs de volailles,
- un **partenariat amont-aval** (GMS, bouchers,...) dans l'intérêt du consommateur guyanais via un **accord cadre interprofessionnel**,
- un **partenariat avec d'autres transformateurs locaux** (COGUMER, LAYA boucanage,...) afin de diversifier l'**offre issue de volailles locales** pour de nouveaux marchés locaux (restauration collective, distribution de proximité,...)

Financement : **Budget d'investissement : 8,8 M€** (prévus du 2<sup>nd</sup> semestre 2018 à 2020)  
**Budget de fonctionnement : 75 k€/an (période 2018 à 2020)** via le portage d'un coordinateur par la Section Volaille d'INTERVIG durant la phase de lancement.

Les postes d'investissements et les emplois directs sont détaillés ci-après :

Composante du projet	Investissement prévisionnel	Nombre d'emplois directs créés*
CREATION D'UN COUVOIR LOCAL	400 k€	1
MODERISATION DE LA PRODUCTION D'ALIMENT LOCAL	4 450 k€	25
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation de la réception et du stockage des matières premières sur Saint-Laurent du Maroni</li> </ul>	Dont : 1 300 k€	Dont : 3
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modernisation de l'usine de fabrication d'aliment local (Macouria)</li> </ul>	1 750 k€	4
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une minoterie locale</li> </ul>	2 400 k€	18
Modernisation de l'unité de production de grandes cultures de Mana	440 k€	2
CREATION D'UNE UNITE D'ABATTAGE, DE DECOUPE ET DE CONDITIONNEMENT DES VIANDES DE VOLAILLES LOCALES	2 500 k€	9

\*exprimé en ETP (Equivalent temps Plein)

Échéancier 1<sup>er</sup> semestre 2018 :

Prévisionnel :

- Recrutement du chargé de projet de la Section Volailles d'INTERVIG
- Finalisation en Section Volailles des éléments constitutifs la chaîne de valeur pour les volailles locales fraîches commercialisées entières
- Mise en place en élevage de tests comparatifs de différentes souches de volailles (croissance rapide vs croissance intermédiaire)
- Bouclage du montage juridique du porteur de projet de l'outil d'abattage, découpe et transformation
- Préparation du plan de formation des éleveurs locaux

- Finalisation du plan prévisionnel de volumes hebdomadaires produits sur la période 2019-2021, intégrant l'ensemble des débouchés (GMS, bouchers, RHF,...) et les volumes réalisés en prestation
- Redémarrage de l'unité de production d'aliment local

#### 2<sup>nd</sup> semestre 2018 :

- Analyse des performances animales / résultats économiques des lots d'animaux et bouclage des modalités de poursuite des tests comparatifs sur l'année 2019
- Préparation des éléments constitutifs de l'accord interprofessionnel sur les volailles locales (ponte et chair)
- Finalisation en Section Volailles des éléments constitutifs la chaîne de valeur pour les viandes découpées issues de volailles locales fraîches
- Finalisation des plans de l'outil d'abattage, découpe et conditionnement des volailles et des autorisations nécessaires préalables au lancement des travaux
- Finalisation des modalités de gestion de l'unité d'abattage, découpe et conditionnement (règlement intérieur,...)
- Démarrage du plan de formation des éleveurs
- Bouclage du montage financier de l'unité d'abattage, découpe et conditionnement et appel des fonds
- Mise en place des investissements, et mise en place de tests sur des exploitations modèles
- Finalisation du projet couvoir :
  4. Finalisation du dossier technique
  5. Dépôt des dossiers de demande d'agrément
  6. Choix du terrain

#### 1<sup>er</sup> semestre 2019 :

- Choix des souches de volailles locales pour le lancement de la production, en Section Volaille d'INTERVIG
- Préparation des éléments marketing des futurs produits issus des volailles locales (nom de la marque, packaging, plan média de lancement, plan de communication en routine, opérations à mener dans le cadre du MVL 2019, ...)
- Analyse gustative ? Tests organoleptiques avec le PARM (Martinique) ?
- Démarrage des travaux de construction de l'abattoir
- Recrutement et formation du personnel de l'abattoir
- Suivi des travaux et tests d'abattage de premiers lots
- Consolidation des éléments de coût sur l'ensemble de la chaîne de valeur : de la production à la distribution
- Consolidation du prévisionnel de production en élevage
- Suivi d'avancement du projet en section Volailles d'INTERVIG
- Modernisation électrique de l'usine d'aliment
  7. Mise en place de l'automatisation et de l'informatisation de l'usine
  8. Mise aux normes électriques
- Lancement du projet couvoir
  9. Génie civil
  10. Commande du matériel

#### 2<sup>nd</sup> semestre 2019 :

- Suivi du démarrage de la mise en marché des viandes de volailles locales
- Analyse des perceptions des consommateurs via MVL 2019
- Suivi du projet en Section Volailles d'INTERVIG (indicateurs économiques, volumes de production, taux de casse) et validation du plan de production et de mise en marché pour l'année 2020

- Signature de l'accord interprofessionnel portant sur les volumes 2020
- Finalisation de la formation des éleveurs et des employés de l'abattoir
- Mise en pleine puissance de l'usine de fabrication d'aliments du bétail
- Mise en production du couvoir

1<sup>er</sup> semestre 2020 :

- Suivi du projet en Section Volailles d'INTERVIG (indicateurs économiques, volumes de production, taux de casse) et validation du plan de production et de mise en marché pour l'année 2020

## **PARTENAIRES**

### Partenaires mobilisés

Ce projet innovant s'efforce de mobiliser l'ensemble des compétences nécessaires à son déploiement en Guyane, et tout particulièrement :

- La CTG et l'Etat via la constitution de la demande de soutien public aux investissements et au fonctionnement en phase de démarrage,
- Les acteurs constitutifs/porteurs de la démarche : IMCO-SAS, CACG, FEDEVOG,
- Les instituts techniques pour les volets « production » : ITAVI
- Les experts thématiques : EURODOM,..

### Partenaires à mobiliser prochainement

Avec le lancement effectif de la démarche, les partenaires disposant des expertises thématiques seront mobilisés prochainement : DIECCTE, FAFSEA, VIVEA.



> Comité technique 2 :  
Définir un cadre stable lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

---

### **Projet : construction d'un institut de formation paramédical en Guyane**

Porteur de projet : Projet Professionnel Plus

Statut : SARL

Contact : Prénom NOM, fonction

Mail : mlemki@projetproplus.fr

Téléphone 694404047

Description du projet :

Projet Professionnel Plus est un organisme privé qui a 17 années d'existence. Depuis 2012, il porte l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture, de puéricultrice, de cadre de santé et d'infirmier bloc opératoire.

En 2019, nous prévoyons l'ouverture de l'institut de formation de psychomotricien et d'ergothérapeute.

D'autres projets sont en cours.

Freins à lever :

Trouver les fonds sous forme de subventions pour diminuer le prêt qui sera réalisé.

Financement : 3.5 millions d'euros pour construire et équiper le bâtiment

Échéancier : 2018-livraison du bâti dernier semestre 2019

### **PARTENAIRES**

Partenaires mobilisés

En cours de recherche

> Comité technique 2 :

Définir un cadre stable et lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

Sous-thème : Développement de l'économie, de la formation et de l'emploi

**Projet : Réseau de ressources numériques pour le développement des usages grand public et entreprises (TPE/PME)**

Porteur de projet : Guyaclic

Statut : Association loi 1901.

Mail : [malickhas@groupe-diverscite.fr](mailto:malickhas@groupe-diverscite.fr)

Téléphone

0694289445  
0594311325

Description du projet :

**CONTEXTE**

- **La dématérialisation des services publics** : Dans le cadre de la modernisation des formalités administratives et du plan national Préfecture nouvelle génération (PPNG), l'ensemble des usagers effectue leurs démarches exclusivement en ligne.
- **Une fracture numérique existante dans la population guyanaise** : Sur notre territoire une inégalité dans l'accès aux ordinateurs et à Internet est constatée. En effet seul 72% des ménages guyanais sont équipés d'au moins un ordinateur et seulement 49% de la population déclare être équipé d'une connexion internet à domicile.
- **Très peu d'infrastructures** permettant l'accès numérique aux services publics de proximité et à l'accompagnement à la création d'activité.
- Les TPE représentent 98% des entreprises locales et près de 70% d'entre elles sont unipersonnelles. Elles ne disposent que peu de ressources et d'accompagnement pour leur transition numérique.
- **Obligation pour les entreprises de dématérialiser la facturation (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014)**

**OBJECTIFS DU PROJET**

- Maillage numérique du territoire et amélioration de l'accès aux services publics en ligne des populations et des entreprises
- Faciliter l'accès aux droits et aux téléprocédures
- Favoriser la création et le développement d'entreprises en zones isolées

**ACTIONS PROPOSÉES**

Action 1 : Labellisation du réseau d'espaces publics numériques Cyber Carbet existant en Maison de services au public (MSAP), et développement de nouveau EPN en zone rurales et isolées.

Action 2 : Définition d'une offre pour les Cyber Carbet MSAP :

Les Espaces Publics Numériques (Cyber Carbet) seront labellisés Mai-

Freins à lever :

**Réglementaires :**

- Adaptation du cahier des charges MSAP au territoire
- Révision de la directive et du cadre réglementaire des DEEE

**Financements :**

- Co-financements pluriannuels

**Partenariats clés à nouer :**

- Collectivité territoriale de Guyane
- Municipalités
- CNES
- Intercommunalités
- Chambres consulaires

son des Services au Public (MSAP).

- Offre de base :
- Services aux usagers

Accueil, accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne, accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives, mise en relation des usagers avec les administrations (préfecture, CAF, pôle emploi, SGSS, CAF, Trésor public, etc. ...)

- Services aux entreprises (TPE et PME)

Mise en place de modules de gestion numérique de l'entreprise (applications de gestion, comptabilité, production et action commerciale)

Accompagnement à la création ou à la maturation d'activité, par la mise à disposition de services (ordinateur de bureau, téléphone, photocopieur et accès internet)

Mise à disposition d'un espace d'un espace collaboratif et de télétravail

- Services annexes :

Services courants : Impression, de scan, de photocopie et de reliure de documents.

Accès libre : postes de travail accessibles librement pour des usages personnels et professionnels, tels que les recherche sur internet, courrier électronique, utilisation des logiciels de bureautique, e-achats et e-démarches administratives, réseaux sociaux et communication par chat.

Accompagnement individuel : Chaque usager peut solliciter les animateurs multimédias pour un accompagnement personnalisé dans leur recherche, découverte ou tout autre aide nécessaire.

Ateliers collectifs : des ateliers thématiques sont régulièrement dispensés. Les ateliers sont élaborés par des animateurs multimédias et mis en place en fonction des publics.

Action 3 : Création directe de 42 emplois de médiateurs numériques

Les médiateurs seront formés par chaque opérateur partenaire qui assure une liaison directe avec un agent référent et destinataire d'une information et formation régulières. Les animateurs des Cyber Carbet assureront à la fois une mission d'accueil du public et une mission d'interlocuteur des opérateurs quant à la qualité et au développement de l'offre délivrée.

### **Cout du projet :**

#### **Fonctionnement : 1,25M€ / AN**

Financement :

- FERDER (OS5) : 50%
- Part Municipalités (hors DETR) : 15%
- Part ETAT (FNADT) : 15%
- Part fond inter Opérateur : 15%
- Autofinancement : 5%

#### **Investissement : 15K€ par MSAP, soit 150K€**

- Part Municipalités : 100%

Échéancier :

Echéance 2022.

## Couverture territoriale : 17 MSAP sur le territoire



## **PARTENAIRES**

Partenaires mobilisés	Etat, CTG, Municipalités, intercommunalités, CAF, Pole Emploi, Opérateurs télécoms
Partenaires à mobiliser	Missions CNES, chambres consulaires, Socio-professionnels, CGSS, PIMMS et PIJ

> Comité technique 2 :  
Définir un cadre stable en faveur de la croissance économique, et de l'emploi

---

Sous-thème : Développement de la filière pêche

**Projet : INTERPRO**

Porteur de projet : CRPMEM Guyane

Porteur de projet : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Guyane (CRPMEM Guyane)

Statut :	Structure consulaire		
Crée en 1992, le CRPMEM de Guyane (3 salariés, budget de fonctionnement 144,000 €), structure consulaire regroupant l'ensemble des professionnels se livrant aux activités de production, de premier achat et de transformation de produits de la pêche maritime et des élevages marins, a pour mission d'assurer la promotion et la représentation des intérêts du secteur de la pêche en Guyane auprès des élus, des collectivités territoriales, des services de l'État, des pouvoirs publics nationaux et européens.			
Georges Michel KARAM Président			
Mail :	crpmem.guyane@yahoo.com	Téléphone	05 94 38 79 85

**Description du projet :**

Au cours de ces dernières années, il s'est engagé sur l'amélioration de la structuration du secteur de la pêche guyanaise. C'est ainsi que depuis fin de l'année 2011, il s'est activement mobilisé afin de préparer au mieux la mise en place d'une Interprofession pour « la pêche et l'aquaculture » dans le cadre du POSEI (Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'insularité), et soutenu par les pouvoirs publics.

**Contexte :**

Au regard de la situation économique du secteur, la majorité des professionnels du secteur de la pêche pensent que le CRPMEM Guyane devrait gérer l'interprofession (Tarcy 2016). D'autant qu'ils se disent satisfaits des actions menées par le CRPMEM Guyane. Ceci dit, d'autres professionnels pensent que le CRPMEM a une surcharge de travail et manque de moyens humains pour gérer une interprofession. Le CRPMEM soutiendra logiquement le lancement de cette initiative. De plus, la complexité d'une telle structure est qu'en son sein, il existe plusieurs familles de professions avec des modes de fonctionnement et des intérêts différents.

**Objectifs :**

Par cette démarche innovante pour ces deux secteurs, il s'agit de regrouper, au sein d'une instance de concertation, tous les métiers situés en amont et en aval du processus de mise en marchés, dont les importateurs et la grande distribution.

Ces métiers ont habituellement des intérêts divergents, mais le défi à

**Freins à lever :**

**Financement :**

Le CRPMEM Guyane dans l'état actuel des choses n'est pas capable de solliciter des financements publics pour mener des actions collectives. Le FEAMP impose trop de contraintes (80 % de fond public maximum, etc)

relever est de changer les habitudes dans le but d'organiser et maîtriser l'offre (volume, qualité, promotion concertée) afin d'améliorer les revenus des uns et les marges des autres.

**Mission :** Proposition des missions de l'interprofession « pêche et aquaculture » (non-exhaustives) dans le contexte Guyanais:

1. Améliorer la qualité des produits et leur mise en adéquation en fonction des attentes des consommateurs
2. Encourager la demande par la mise en œuvre d'actions de Promotion Collective
3. Améliorer le fonctionnement et la maîtrise du marché (organisation et harmonisation des pratiques et des relations professionnelles en usage, gestion de la production et du marché)
4. Traiter les statistiques et les données économiques du secteur, assurant ainsi une mission de transparence au sein de la filière
5. Assurer la fonction « Recherche et Expérimentation » lorsque celle-ci n'est pas prise en charge par un Centre ou Institut Technique

### Actions proposés

Lancement de l'interpro pêche et aquaculture.

**Budget :** Interpro 18 mois :

Budget :	Annuel :	18 mois :				
Salaire Directeur						
	57,600.00€	86,400.00€				
indemnité CDD (10% du brut)						
	5,760.00€	8,640.00€				
indemnité précarité ( 10% du brut)		8,640.00€				
	5,760.00€					
Equipement (voiture (location, carburant), ordinateur (logiciel, etc) projecteur, téléphonie)						
	14,667.00€	22,000.00€				
Voyage						
	3,000.00€	4,500.00€				
Repas						
	900.00€	1,350.00€				
Compatibilité (Externalisée)						
	10,000.00€	15,000.00€				
Accueil par CRPMEM Guyane: (Loyer, fourniture, impression)						
	12,100.00€	18,150.00€				
<b>Total</b>		<b>164,680.00€</b>				

Échéancier : Lancement : Mai 2018

Partenaires mobilisés : Fournisseurs, chantiers, formation, armateurs, transformateurs, exportateurs, vendeurs, CTG (GDI)

Financement :

**Plan financier fiche projet:** Etude Flotte

**CT :** 2

**Priorité:** 1

Type	Source	%	€
------	--------	---	---

Public(s) :			
	FEAMP	80%	131,744.00 €
	BOPP		
	Préfecture		
	CNES		
	CTG		
Privé(s) :			
	CRPMEM Guyane	5%	€ 8,234.00
	Membre	10%	€ 16,468.00
	Entreprise 1	5%	€ 8,234.00
Autre(s):			
Total			164,680.00 €

> Comité technique 2 :  
Définir un cadre stable en faveur de la croissance économique, et de l'emploi

---

**Sous-thème :**

Développer l'emploi dans le secteur de la Santé et de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique)

**Projet : Création d'un dispositif de soutien à la formation continue en Guyane****Contexte et enjeux**

L'économie sociale et solidaire (ESS) trouve ses fondements dans les principes de solidarité et d'utilité sociale. Intrinsèquement liées aux territoires, les entreprises d'économie sociale et solidaire créent des emplois non délocalisables et places les hommes et les femmes du territoire au cœur de leur projet.

Dans les départements d'Outre-mer, la part de l'ESS représente 10% de l'économie régionale. Parmi les différentes familles de l'ESS, les associations sont prépondérantes (93% des salariés de l'ESS en Guyane) et l'action sociale est le domaine d'activité le plus important.

En Guyane, dans le domaine social et médico-social, le principal syndicat d'employeur (NEXEM) recensait en 2016 : 17 associations adhérentes, 56 établissements et services et près de 1200 salariés. A noter que parmi les associations adhérentes, 8 comptent plus de 100 salariés et existent depuis plus de 20 ans.

Ces acteurs oeuvrent dans un secteur économique très dynamique, à but non lucratif, et porteur de nombreux emplois durables, directs ou induits.

Bien qu'il connaisse un fort développement depuis quelques années, les données officielles font toujours état d'un sous équipement notoire au regard du contexte démographique Guyanais, que ce soit dans les domaines de la petite enfance, du social, du médico-social, de l'insertion par l'économique.

Les autorités concernées ont donc validé des schémas et plan de développement ambitieux visant à créer dans les 3 à 5 ans, de nouvelles structures d'accompagnement et d'insertion des personnes fragilisées.

Cependant, les acteurs associatifs se heurtent a des freins structurels qu'il convient de lever pour que les nouvelles réponses attendues par la population puissent voir le jour.

C'est ainsi que, suivant les orientations de la loi « égalité réelle des outre mer » du 28 février 2017, il apparait indispensable de résorber les écarts (liés au transport) qui freinent l'accès à la formation continue et le développement de l'expertise locale.

Le projet présenté ci apres vise donc à mettre en place un dispositif de soutien à la formation continue en Guyane.



**Porteur de projet :** NEXEM / UNIFAF

<b>Statut :</b>	Syndicat d'employeur		
<b>Mail :</b>	DR-Guyane@nexem.fr	<b>Téléphone</b>	

<b>Description du projet :</b>	<b>Freins à lever :</b>
<p>Deux questions reviennent en boucle : Comment assurer la continuité entre la métropole et la Guyane située à plus de 8 000 kilomètres afin de permettre aux professionnels Guyanais de bénéficier d'actions de formations à un coût accessible ? L'isolement de la Guyane ne constitue-t-il pas un frein au recrutement et au développement de compétences ?</p> <p><i>Description</i> Le développement des compétences et de l'expertise locale nécessite de prendre en compte le coût du transport par un dispositif spécifique prévoyant à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La prise en charge par l'OPCA sur des fonds spécifiques, d'un aller-retour dans l'année par action de formation</li><li>- La prise en charge du billet de l'intervenant pour des formations collectives organisées localement</li></ul> <p><i>Les Bénéficiaires</i> seraient les salariés des secteurs à fort potentiel de développement du social, du médico-social et de l'IAE.</p> <p><i>Evaluation des besoins</i> La compensation du handicap lié la distance permettrait à un plus grand nombre de salariés de bénéficier d'actions de formation. Un dispositif similaire mis en place à la Réunion a concerné 71 actions de formation, 91 stagiaires pour un coût de 105k€ annuel</p>	<p>Valider le dispositif au niveau de l'OPCA UNIFAF</p> <p>Trouver les crédits (120k€/an) permettant la compensation des frais de transport liés aux actions de formation continue</p>

<b>Financement :</b>	120k€ / an
<b>Échéancier :</b>	2018

<b>Partenaires concernés :</b>	ARS, CTG, UNIFAF, CNSA
--------------------------------	------------------------

> Comité technique 2 :  
Définir un cadre stable et lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

---

**Projet : Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des publics défavorisés dans les quartiers**

Porteur de projet : SECCOIA

Statut : SCI à créer

Contact : Dominique AVISSE

Mail : [davisse@wanadoo.fr](mailto:davisse@wanadoo.fr)

Téléphone 06 94 24 28 02

Description du projet :

**CONTEXTE**

SECCOIA est un organisme en cours de création (création en décembre 2017) qui se propose de :

1. Suivre les publics défavorisés des quartiers en Politique de la ville, afin de leur trouver le meilleur parcours vers l'emploi
2. S'occuper aussi bien des jeunes déscolarisés, des délinquants, des chômeurs de longue durée, des SDF ...
3. Se faire accompagner par des associations de « Grands Frères » pour chaque quartier afin de s'assurer que le suivi soit réalisé au plus près des personnes
4. Recréer du lien dans les quartiers en organisant périodiquement des événements permettant aux jeunes et aux anciens de se retrouver
5. S'articuler autour d'une plateforme collaborative permettant de détecter des emplois disponibles dans ces quartiers et de les mettre en relation avec les publics défavorisés après un parcours permettant le retour à l'emploi
6. Donner une souplesse à cet emploi par le portage salarial et la multi-activité choisie
7. Trouver un équilibre financier à partir du mécénat, de la plateforme emploi, de prestations supplémentaires et automatisées

**OBJECTIFS :**

Monter des SECCOIA sur au moins 4 territoires avec une forte délinquance :

- Cayenne
- Kourou
- Saint Laurent

Freins à lever :

Les freins à lever sont aussi nombreux que les axes de développement de

- 1- Nécessité de suivre ces publics défavorisés jusqu'au retour en emploi, pour éviter la délinquance
- 2- Les publics et les dispositifs existants sont très divers mais il n'est pas toujours facile de trouver le meilleur dispositif à appliquer, et surtout de savoir comment passer d'un dispositif à l'autre
- 3- Manque de moyens financiers et de structuration pour les associations des quartiers existantes pour garantir les rémunérations des personnels permanents et financer leur fonctionnement (pas accès aujourd'hui à des découverts bancaires, à la BPI et autres mécanismes d'aide financier)
- 4- Attrait de la délinquance plus « rémunératrice » que l'économie formelle, refaire une éducation et créer du lien dans les quartiers
- 5- Difficultés de trouver des employeurs pour ces publics, même après un parcours de retour à l'emploi, il faut faire un réel travail de terrain pour trouver des employeurs (entreprises ou particuliers) qui seraient prêts à se lancer
- 6- Trouver un moyen de satisfaire aussi bien l'employeur que le salarié et guider celui-ci vers un emploi lui permettant de travailler sur un emploi durable
- 7- Manque de moyens financiers pour soutenir l'émergence et la sécurisation du démarrage de nouveau projet/développement de nouvelles activités

- Maripasoula

Financement : Aide sur la 1<sup>ère</sup> année du SECCOIA avec montée progressive entre 2018 et 2022 : 300 k€ par SECCOIA et par an x 4 SECCOIA = 1,2 M€  
Indicateurs de réussite => nombre d'emplois créés en 4 ans :  
Objectif de 50 salarié par SECCOIA dès la 3<sup>e</sup> année soit :  
4 SECCOIA x 50 salariés = 200 emplois dans des les quartiers PV à partir de 2020 ou 2021 selon les territoires.

Échéancier : Progressif sur les 4 territoires entre 2018 et 2022  
Projet expérimental sur 4 an

## **PARTENAIRES**

Partenaires à mobiliser Etat – DIECCTE – CTG – EPCI – MAIRIES - POLE EMPLOI – MLRG – CAP  
EMPLOI

> Comité technique 2 : Définir un cadre stable lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

### Sous-thème :

### Projet : Généralisation des clauses sociales dans les marchés publics et structuration d'un Guichet unique de Gestion

Porteur de projet : APEIG

Statut : Associatif

Contact : Prénom NOM, fonction

Mail : [contact@apeig.com](mailto:contact@apeig.com) / [g.bonnairestinvil@apeig.com](mailto:g.bonnairestinvil@apeig.com)

Téléphone : 0594 289340

### Description du projet :

La Guyane est confrontée à une faible inclusion sociale et économique et à un chômage aigu touchant notamment les jeunes et la main d'œuvre sous qualifiée. Les facteurs de cette faible inclusion sont récurrents et interdépendants, au premier rang desquels figurent

1. Le manque de formation adéquate de la main d'œuvre,
2. Un secteur privés sous développé avec peu d'effets d'entraînement sur l'emploi
3. Un tissu productif peu diversifié et pas assez développé (en dehors des activités aéronautiques).

La problématique de l'accès à l'emploi et notamment des jeunes, prend une dimension particulière en raison de son caractère structurel et singulier pouvant remettre en cause l'équilibre du territoire.

**L'intégration de clauses sociales dans la commande publique et privée peut-être une réponse innovante pour favoriser l'insertion. La gestion des clauses sociales est une mission de service public liée à la mise en œuvre de la politique publique de l'emploi.**

1. **Imposer les clauses sociales permettant qualification** dans les marchés publics (via le contrôle de légalité éventuellement) et dans les marchés privés qui mobilisent des montages avec des fonds public (subventions, défiscalisation ...)
2. **Harmoniser les pratiques sur le territoire auprès de maîtres d'ouvrage**

### Freins à lever :

### 3. Sécuriser les financements

#### La nécessité d'un guichet unique pour la gestion de la clause

Les maîtres d'ouvrage peuvent être nombreux à pratiquer des clauses sociales dans leurs marchés à l'échelle d'un même territoire ; le territoire étant défini comme le bassin économique d'intervention des entreprises.

Il est important que la gestion de la clause soit territorialisée en ce sens au regard de trois éléments essentiels :

- Les entreprises
- Les partenaires du service public
- Les maîtres d'ouvrage

Le guichet unique est une condition du développement des clauses d'insertion. Cela nécessite un partenariat fort avec les structures prescriptrices de public, mais également des maîtres d'ouvrage. Cela nécessite surtout une volonté politique qui s'inscrit dans les directives de l'Etat, mais qui peut être partagée par les collectivités (Collectivité Territoriale de Guyane, Agglomérations et Villes), l'ensemble des donneurs d'ordre, public ou privé.

Action	Echéancier	Financement
<b>A1-Mise en place d'une CHARTE D'ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE</b>  Afin d'optimiser les clauses sociales dans les marchés publics et mobiliser l'ensemble des maîtres d'ouvrage soumis à l'ordonnance 2015-899 et/ou à l'ordonnance 2016-65, le Préfet, le Président de la CTG et les Présidents des EPCI signataire de cette charte pourront établir un socle de référence partagé par l'ensemble des acheteurs. Cette charte permettra une nouvelle dynamique pour fixer des objectifs pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique. Elle visera aussi une normalisation de l'utilisation des clauses d'insertion ainsi qu'une homogénéisation des pratiques.	De début 2018 à mi-2022	<b><u>1,427M€ qui intègre les coûts induits l'action A1</u></b>

**A2- Assortir la clause sociale d'un guichet unique de gestion avec de réels moyens, ( Préalable à l'Action 1) en appui aux Maîtres d'Ouvrage:**

- conseille et accompagne pour le choix de l'action d'insertion à prévoir et le calibrage des clauses sociales.
- Il assiste le MO pour la rédaction des clauses à insérer dans les Dossiers de Consultations des Entreprises
- Enfin, il assure le contrôle de l'obligation contractuelle d'insertion sociale (Attestation de réalisation par marché, Bilan quantitatif et qualitatif par opération

**En appui aux entreprises :**

- conseille et accompagne les entreprises dans la mise en œuvre de ses obligations contractuelles.
- Il informe l'entreprise sur les modalités de mise en œuvre (sous-traitance avec des structures du secteur protégé des personnes en situation de handicap, sous-traitance avec les structures d'Insertion par l'Activité Economique, embauches directes, mise à disposition par une AI, ETTI ou ETT, mobilisation d'un GEIQ...)
- Il étudie avec l'entreprise le profil de poste souhaité et en lien avec les services prescripteurs sélectionne les publics. Il vérifie l'éligibilité au dispositif et les prérequis. Il assure le lien avec l'entreprise. Il suit la personne durant toute la mission. Si cela s'avère nécessaire, et en lien avec les services prescripteurs, il mobilise les actions de formation utiles à une bonne intégration en entreprise.
- En fin de chantier, il évalue, avec l'entreprise et le candidat, les progressions effectuées, mais également les écarts avec le poste de travail.
- Il assure la gestion administrative de la clause d'insertion (Récupération des heures effectuées, affectation par marché) et fournit une attestation de réalisation au maître d'ouvrage.
- Pour les maîtres d'ouvrage, cette offre de service doit être lisible du pré projet au suivi de la bonne exécution des clauses. La structure doit également être en mesure de diversifier ses propositions au regard des attentes du maître d'ouvrage et des problématiques particulières du territoire.

## **PARTENAIRES**

Partenaires mobilisés

**Etat – DIECCTE – CTG – les 4 EPCI - quelques autres gros donneurs d'ordre** (comme des communes, le PAG, l'EPFA Guyane, les gros donneurs d'ordre privés comme CSG, EDF... **et à venir comme TOTAL ou Montagne d'or ...)**

> Comité technique 2 :  
Définir un cadre stable et lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

---

**Sous-thème** : développement de la filière pêche

**Projet : Formation des pêcheurs**

Porteur de projet : CRPMEM Guyane

Statut : SARL

Contact Président Georges Michel KARAM

Mail : crpmem.guyane@yahoo.com

Téléphone 05 94 38 79 85

Description du projet :

**Contexte du projet**

Le CRPMEM de Guyane, structure consulaire regroupant l'ensemble des professionnels se livrant aux activités de production, de premier achat et de transformation de produits de la pêche maritime et des élevages marins, a pour mission d'assurer la promotion et la représentation des intérêts du secteur de la pêche en Guyane. Il est nécessaire d'engager un programme de renouvellement des navires. La modernisation de cette flotte permettra d'intégrer des équipements modernes et pourra également favoriser une économie substantielle du carburant, une meilleure sécurité à bord des navires ainsi que l'emploi local. Cependant il nous faudra des marins formés pour opérer sur ces navires.

**La Structuration** : Dans le cadre de la structuration de notre activité le CRPMEM Guyane reconnaît que la formation des marins est une action favorable et nécessaire à la viabilité de la filière. Cependant les outils de financements ne sont pas complets et rendent très difficile la mise en place des modules de formation de leurs équipage par les professionnels dans l'état actuel des choses.

**Les besoins a moyen terme:** Les besoins de marins et ouvriers formés se chiffrent à terme pour la flotte de pêche du département comme suit :

-50 titulaires du brevet de « *patron de pêche* », en vue d'assurer le commandement et la suppléance des chalutiers crevettiers congélateurs.

-120 titulaires du brevet « *capitaine 200 pêche* » en vue d'assurer le commandement des navires de plus de 9 mètres armés à la petite pêche et à la pêche côtière.

-50 titulaires du « *certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche* » pour les navires de moins de 9 mètres s'absentant au maximum une journée.

-30 titulaires du « *brevet de mécanicien 750kW* »

-200 à 220 matelots titulaires d'un « *certificat de matelot de pont* ».

Freins à lever :

**Problème du financement du salaire du marin en formation (CRPMEM) :**

Le CRPMEM fait remarquer que les marins de la pêche sont payés sur les captures qu'ils réalisent, ils n'ont pas de salaire s'ils ne vont pas en mer.

Même s'ils reconnaissent généralement le plus apporté par les formations, le manque à gagner généré par ces stages freine l'adhésion des marins en exercice.

La mise en place d'un dispositif permettant au marin d'obtenir une rémunération pendant ses périodes de stage faciliterait l'adhésion de la profession. Cette rémunération pourrait être relativement faible.

Comme tout autre employeur, les cotisations aux caisses de chômage sont obligatoires. L'indemnisation des marins est régit par l'annexe II du régime d'assurance chômage. S'il est demandeur d'emploi, la possibilité d'une prise en charge de cette période de formation est donc possible, sous réserve de validation du projet professionnel.

**Finance** : Besoins de financement pour les marins qui ne peuvent pas travailler durant le temps de la formation.

**Les besoins à court terme:** Par contre, pour la formation minimum pour chaque marin il faudrait intégrer les certificats :

- CFBS
- CRO
- EM2

Financement : A trouver

Échéancier : Lancement : Janvier 2018

## **PARTENAIRES**

Partenaires à mobiliser

CTG, Etats, EU



> Comité technique 2 :  
**Définir un cadre stable et lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi**

---

**Projet ANCRAGE : Mise en place du cadre expérimental pour développer l'innovation sociale**

Porteur de projet : ANCRAGE – Dominique AVISSE

Statut : Associatif PTCE (Pôle Territorial de  
Coopération Economique)

Mail : [direction.ancrageguyane@gmail.com](mailto:direction.ancrageguyane@gmail.com) et  
[gestion.ancrageguyane@gmail.com](mailto:gestion.ancrageguyane@gmail.com)

Téléphone : 06 94 24 28 02 ou 05 94 38 79 33

• **Description du projet :**

**Présentation du porteur :**

Le PTCE ANCRAGE GUYANE est une initiative privée, mis en œuvre avec le concours des partenaires de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'insertion, pour créer un écosystème favorable au développement de l'innovation sociale. Piloté par un Conseil d'Administration composé d'entreprises privées, d'organismes de formations et d'opérateurs de l'insertion, cet outil est plus qu'une pépinière, c'est un pôle multifonctions pour les entreprises d'utilité sociale qui concentre ainsi tous les moyens nécessaires au développement des projets.

Ainsi, les structures porteuses de projets bénéficient d'un accompagnement personnalisé ainsi qu'un centre d'affaires et un centre de ressources (formations, expertises, coaching).

**Contexte objectifs et actions :**

**Projet proposé création d'un « cadre expérimental pour développer l'innovation sociale »**

Aujourd'hui nous devons aller plus loin pour répondre aux besoins sociaux non satisfaits sur notre territoire, favoriser la solidarité locale et l'innovation collective, créer de l'emploi local, assurer l'attractivité et le dynamisme des quartiers prioritaires et les communes isolées.

En nous appuyant sur le modèle développé par l'Agence

• **Freins à lever :**

- Méconnaissance des dispositifs d'insertion pour l'emploi par les publics et les acteurs (entreprises, collectivités, etc.)
- Manque de moyens financiers pour les structures existantes pour garantir les rémunérations des personnels permanents et financer leur fonctionnement (pas accès aujourd'hui à des découverts bancaires, à la BPI et autres mécanismes d'aide financier)
- Manque criant de dispositifs et d'outils (aides) innovants et valorisants pour favoriser l'accès et le retour à l'emploi sur l'ensemble du territoire (exp. contrat GEIQ, une dizaine de SIAE sur le territoire en comparaison avec la masse de public à prendre en charge)
- Manque de moyens financiers pour soutenir l'émergence et la sécurisation du démarrage de nouveau projet/développement de nouvelles activités
- Manque de liens avec les donneurs d'ordre, entreprises pour identifier les niches à couvrir par

d'ingénierie et plateforme de ressource l'« AVISE » <http://www.avise.org/> portant sur la fabrique à initiatives en y apportant des moyens financiers plus importants compte tenu des freins à lever sur notre territoire. Ainsi pour les structures qui doivent se développer et/ou changer d'échelle, voir se créer, sont aidées par ANCRAGE à sécuriser leurs activités en leur donnant accès sur une période déterminée :

- a) Conseils/ données sur la viabilité économique des activités à créer et/ou développer et des financements dédiés
  - *A partir d'étude de faisabilité/marché en lien avec les différents acteurs du territoire (les structures n'ayant pas ses moyens propres en interne, profil des porteurs souvent bénévoles)*
  - *Identification des besoins sociaux non couvert (crèche d'insertion, mobilité, etc.)*
  - *Identification des activités (clauses sociales en lien avec APEIG) concernées par les appels d'offres et non couvert sur le territoire*
  - *Identification des porteurs de projets étant en capacité de créer l'activité*
  
- b) Aide spécifique pour les salariés en parcours d'insertion (hors IAE) et les rémunérations des dirigeants
  - *Trouver un cadre juridique spécifique pour les contrats en parcours d'insertion (exp. Exonération de charges) permettant aussi une souplesse dans l'organisation du parcours de formation en reconnaissant l'apprentissage par la production et la durée selon les besoins réels de l'accompagné et le calendrier économique des entreprises (plan de charge) (exp. cas des GEIQ depuis la fin des contrats aidés, des ressourceries, etc qui n'ont pas d'agrément IAE).*
  - *Soutien financier pour le recrutement des dirigeants la première année de l'activité (aide apportée par des fondations sur le territoire national mais pas accessible par les structures Guyanaises)*
  
- c) Aide au fonctionnement pour les services supports
  - *Pour lancer/développer l'activité, les structures ont besoin d'une aide ponctuelle pour pouvoir acquérir les moyens nécessaires à leur fonctionnement administratif (ordinateur, imprimante, location bureau, véhicule)*

des entreprises sociales

- **Particularités du GEIQ BTP Guyane :**

*Pour les GEIQ spécifiquement, appellation reconnue par l'Etat et la profession, garant de parcours de qualification.*

*Du fait de la fin des emplois aidés, les GEIQ ont perdu un outil souple et financièrement acceptable du monde économique, il s'agit de trouver une alternative pour ne pas désamorcer la dynamique en place sur le territoire notamment le BTP.*

*Du fait du modèle économique intégré et de la spécificité des publics en difficultés (niveau de qualification très faible voire inexistant, non maîtrise de la langue française, ...) aux exigences des milieux contraints du monde économique (normes, prévention, sécurité, exigences économiques), les moyens mis à disposition des GEIQ doivent être à la hauteur de l'enjeu de l'emploi durable, à savoir :*

- *Une aide financière pour favoriser le **recrutement de personnes en difficultés** (sachant qu'un salarié en insertion est globalement 60 à 70 % de la capacité de production d'un salarié « dit classique ou formé »)*
- ***L'individualisation de parcours** (un minimum de 180 heures de formation/an permettant d'adapter au fil de l'eau la formation et l'accompagnement socioprofessionnel à la capacité du bénéficiaire à intégrer l'apprentissage, l'entreprise et son environnement de travail).*

*Dans ce contexte, le contrat de professionnalisation s'avère inadapté en réponse au besoin.*

*En conséquence : un contrat de droit commun avec une aide à l'emploi des salariés en insertion GEIQ de 36% du SMIC sur une durée maximale de 3 ans pourrait suffire à développer l'emploi et les compétences sur le territoire, notamment dynamisés par la mise en œuvre des clauses sociales.*

**Financement global de 6,2 M€** étalés sur 4 ans de mi-2018 à mi-2022 et réparti comme suit :

Action	Echéancier/ chef de file	Financement / indicateurs
<p><b>Projet proposé dans le cadre d'une expérimentation</b> ou habilitation pour créer/développer des entreprises sociales en partant des besoins des territoires.</p> <p>Les cibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les entreprises d'utilité sociale en développement, c'est-à-dire de plus de 3 ans, pour les soutenir dans leurs nouveaux projets de croissance/ restructuration.</li> <li>2. Les entreprises d'utilités sociales en création, c'est-à-dire de moins de 3 ans, pour leur donner toutes les chances de réussite et favoriser leur essor.</li> <li>3. Les collectivités, administrations, entreprises pour l'étude de l'émergence de nouvelles activités d'utilité sociale à partir des besoins du territoire.</li> </ol> <p><u>Indicateurs de réussite</u> =&gt; nombre d'emplois créés en 4 ans : 2 salariés par structure lors de la première année, et un minimum de 10 salariés au bout de 5 ans, soit : 13 x 10 = <b>130 emplois durables créés d'ici 2022, ces emplois créant eux-mêmes des emplois induits permettant de doubler ou tripler leur nombre dans un domaine d'intérêt général.</b></p> <p><b>Mise en place d'une aide efficiente au parcours GEIQ</b></p> <p>-</p>	<p>ANCRAGE GUYANE</p> <p>Projet expérimental sur 4 ans</p>	<p><b>1<sup>er</sup> sous-total de 2,1 M€ réparti en :</b></p> <p><b>60 à 100 k€</b> pour études juridiques, suivi d'expérimentation et communication au fur et à mesure du projet</p> <p><b>2 M€ =</b> 10 études de faisabilité/ marché sur 4 ans x 50 k€ = 500 k€ +</p> <p>13 entreprises développées/créées x 100 k€ (salaires chargés de directeur + service support) = 1 300 k€ +</p> <p>13 entreprises développées/ créées x 15 k€ (matériel logistique démarrage) = 200 k€</p>
	<p>GEIQ BTP GUYANE</p> <p>Dès que possible</p> <p>Sur 4 ans</p> <p>Dès que possible</p> <p>Sur 4 ans pour 400 salariés dans le BTP</p> <p>Sur 4 ans pour 200 salariés dans d'autres secteurs</p>	<p><b>2<sup>e</sup> sous-total de 4,1 M€ réparti en</b></p> <p><b>20 k€</b></p> <p>120 k€/an pour 3 employés de gestion Soit <b>480 k€</b></p> <p><b>2,4 M€</b> (env. 6 k€/ ETP/an)</p> <p><b>1,2 M€</b></p>

Partenaires concernés : Etat – DIECCTE – CTG – EPCI – MAIRIES - POLE EMPLOI – MLRG – CAP EMPLOI – GEIQ BTP GUYANE- FRBTPG

## FICHES PROJETS « NON HIÉRARCHISÉES »

### PAR LE COMITÉ



> Comité technique 2 :  
Définir un cadre stable et lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

---

**Projet : Création d'un pôle de compétence et d'excellence numérique**

**Porteur de projet : GDI**

Statut : Association, Agence Régionale de Développement et de l'Innovation

Mail : Franck ROUBAUD - franck.roubaud@ardi-gdi.fr

Téléphone : 0594 39 24 67

**Description du projet :**

Dans la logique des clusters, le pôle de compétence et d'excellence numérique a pour vocation de mettre en synergie les entreprises, des outils de production, la formation et la recherche dans le domaine du numérique. Elle consistera au développement d'une plateforme d'ingénierie numérique mutualisé et multi site (Cayenne, st-Laurent, Kourou) : les différents sites répondants ainsi aux exigences de leur bassin d'implantation mais également à une logique de complémentarité ou de spécialité par rapport aux autres implantations. Elle reposera sur les moyens humains (GDI, IUT, Manufact, autres acteurs) et matériels (PEI, NumLab, KazLab, ...) pour se développer.

La mise en œuvre de ce projet consistera en la consolidation (existant), et au développement (IUT de Kourou) d'ateliers de fabrication de prototypes sur le modèle du NumLab (GDI) et KazLab (Manufact). Les missions sont définies comme suit : Accompagner les porteurs de projets ; Rapprocher le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement supérieure et de la recherche ; Faciliter le transfert des technologies vers le monde économique ; Vulgariser la culture scientifique pour favoriser l'égalité des chances.

Le Pôle de compétence numérique comprend :

- Des Ateliers de Fabrication numérique ciblant des publics différents : du très éloigné de l'emploi vers des projets d'entreprises ou d'institutions ;
- Le dispositif Booster Morpho porté par GDI : un incubateur, accélérateurs d'entreprises et des expertises métiers (numérique, spatial, bioressources) ;
- Un pôle de recherche et de formation sur les applications des technologies du spatial (à développer dans la perspective du booster ou du CSU)
- Une plates-formes de téléformation mutualisée

**Freins à lever :**

- maximiser la connexion numérique des ZPN
- étude à lancer
- mise à disposition des outils numériques
  - mobilisation de ressources pour la formation
- Attractivité des compétences et savoir-faire extraterritoriaux

### **Le coût du projet :**

- Budget Fonctionnement Booster Morpho : 800 K€
- Renforcement en RH des structures partenaires : 550 K€
- Budget Recherche & Innovation communs aux structures partenaires : 600 K€ (**Investissement**)
- Consolidation, développement des moyens matériels des ateliers de fabrication numérique : 750 K€ (**Investissement**)

**COÛT TOTAL : 2,7 M€**

**Financement :** FSN, FEDER, CTG

### **Échéancier :**

- Etude de faisabilité : 2 mois
- Mise en œuvre : 6mois
- Animation : jusqu'en 2023 (cofinancement PO FEDER)

**Partenaires concernés :** CTG, Collectivités (Cayenne, Kourou, st-Laurent), socio-professionnels ; Acteurs du Numérique (GuyaneTech, GuyaClic,...), Université de la Guyane, opérateurs de télécommunication, Chambres consulaires

> Comité technique 2 :  
Définir un cadre stable et lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

---

**Projet : Transition numérique des TPE**

Porteur de projet : Collectivité territoriale de Guyane

Statut : Collectivité

Mail : Contact : marc.sagne@ctguyane.fr | Téléphone 0594 28 80 09

Description du projet :

Ancières,  
ergonomie

## I - LE CADRE DU PROJET

Les TPE représentent 98% des entreprises locales et près de 70% d'entre elles sont unipersonnelles.

A la tête de la TPE, le chef d'entreprise doit faire preuve d'excellence en administration, gestion et comptabilité, en technicité de production et en action commerciale. Dans la réalité, il ne peut cumuler toutes ces qualités.

D'une manière générale, de par sa taille, la TPE souffre d'un manque de compétences internes.

L'offre d'outils numériques de gestion des entreprises est pléthorique et pas toujours adaptée à la problématique des TPE (taille, capacité financière, ergonomie).

## II – LE PROJET

### 1 - Les numériques adaptés aux TPE

L'action se décline de la manière suivante :

- apprécier les **besoins** des dirigeants de TPE dans la gestion de leur entreprise ;
- recenser les outils numériques susceptibles d'être utiles au fonctionnement de la TPE ;
- tester (analyse des freins) une sélection de produits sur un échantillon représentatif de TPE (taille et type d'activité) ;
- diffuser auprès des autres entrepreneurs l'expérience ;
- Accompagner la démarche pour une appropriation optimale des outils ;

### 2 – La mutualisation des compétences

L'une des voies d'accès aux compétences nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise est la mutualisation des compétences constitue l'un des facteurs de performance des TPE. Le groupement d'employeur est un dispositif permettant cette mutualisation. Celle-ci peut se concrétiser par le **télétravail** et/ou par la création d'un groupement d'employeur.

Le premier besoin identifié est la secrétaire comptable. Le second est une expertise pour des réponses groupées aux appels d'offre.

Il est prévu de conduire une animation permettant de sensibiliser les chefs d'entreprises à l'intérêt d'une telle démarche de mutualisation et d'identifier les freins à surmonter (l'individualisme notamment).

Une première action a été conduite auprès des ébénistes (marchés du mobilier scolaire).

### **3 – Développement du e-commerce des TPE**

Contrairement aux idées reçues, plus l'entreprise est de petite taille, plus sa présence sur la toile lui est utile et nécessaire.

Le site internet de l'entreprise peut, d'une part, l'aider à se faire connaître et promouvoir ses services ou ses produits ; d'autre part, il ouvre l'entreprise au marché planétaire.

A titre d'exemple, une sensibilisation des artisans bijoutiers a été engagée afin de promouvoir le bijou guyanais et le savoir-faire des artisans.

Il est prévu de conduire un séminaire annuel sur la transition numérique des TPE et de recruter « un animateur usages numériques des TPE ». qui s'assurera l'expérimentation, l'organisation des échanges d'expériences, l'animation de la mutualisation et la promotion du e-commerce.

Le projet aura également recours à un consultant pour la veille et les modalités de transfert des outils numériques aux TPE.

Une attention particulière sera également portée aux TPE en zone isolée.

Cout et financement: **Coût : 450.000 €**

- Animateur (+ bureautique+ déplacements)	280.000 €
- Expérimentation (logiciels)	40.000 €
- Consultant usages numériques	50.000 €
- Séminaires annuels	80.000 €

Financement : Etat, CTG, Europe

Échéancier : 2018-2020

Partenaires concernés : Chambres consulaires, DIECTE, CTG



> Comité technique 2 :  
Définir un cadre stable et lisible en faveur de la croissance  
économique et de l'emploi

---

**Projet : Valorisation des bioressources et des savoirs traditionnels de Guyane**

Porteur de projet : CTG

Statut : Collectivité

Mail : Contact :  
marc.sagne@ctguyane.fr

Téléphone : 0594288009

Description du projet :

Freins à lever :

**I - LE CONSTAT**

- Manque d'informations sur les modes de production
- Absence d'outils de valorisation

L'Amazonie et la Guyane en particulier présente une **exceptionnelle biodiversité** et une grande diversité de savoirs traditionnels. Un travail important, mais encore à poursuivre, a été déjà réalisé sur la connaissance de cette biodiversité et des outils de conservations ont été mis en place (espaces protégés, réserves, Parc national, Parc Naturel Régional).

Force est de constater que le volet valorisation reste embryonnaire surtout au regard de ce qui est réalisé chez les voisins amazoniens (Brésil, Surinam, Guyana).

**2 - LES ENJEUX**

Le marché des produits issus de la valorisation des bioressources amazoniennes est immense. Si bien que de gros exportateurs tels que le Brésil et le Pérou rencontrent des difficultés pour fournir certains produits très demandés à l'international (açai, camu camu, guarana).

Ce secteur d'activité représente un fort potentiel de développement d'emplois, pour certains très qualifiés (transformation) et pour d'autres situés en zone isolée où les perspectives économiques sont souvent limitées.

**II - LE PROJET**

Le projet se décline en deux volets :

- La valorisation des bioressources et des savoirs traditionnels sur les plantes médicinales ;
- La valorisation des bioressources en agro-alimentaire

Pour ce faire, il est prévu la mise en place d'un plateau technique composé d'une ferme expérimentale, et d'une halle technologique. La répartition du plateau technique se fera de la façon suivante :

La halle technologique implantée sur l'UG accueillera le centre d'expérimentation des plantes médicinales ainsi que l'équipement pour

l'agroalimentaire.

La ferme expérimentale quant à elle, traitera aussi bien des plantes médicinales que de l'agrotransformation alimentaire. Son implantation pressentie est envisagée à partir de Soucoumou (station expérimentale).

1 - La valorisation des bioressources et des savoirs traditionnels sur les plantes médicinales

Il s'agit essentiellement de la valorisation en phytocosmétique, en phytopharmacie et en compléments alimentaires.

L'ODEADOM a financé dans chaque DOM l'inscription de 15 plantes à la pharmacopée française en 2014. Certaines de ces bioressources sont abondantes dans le milieu naturel (bois canon, açai, buriti, moucou moucou, etc ...) et peuvent donc faire l'objet d'une valorisation rapide dans un 1er temps par cueillette. D'autres nécessitent une mise en culture.

L'un des enjeux est le **développement d'une filière plantes médicinales** de Guyane.

### 1) Le centre d'expérimentation des plantes médicinales

Les missions de la ferme [sur cette filière](#) sont les suivantes :

- mise au point des itinéraires culturels (comment produire);
- élaboration des référentiels technico-économiques (les coûts de production) ;
- Mise en place d'une pépinière et d'un laboratoire de multiplication in-vitro afin d'approvisionner les agriculteurs en plants sains certifiés.

### 2) La plate-forme de transformation des plantes médicinales

Cet outil vise à réaliser la transformation et le conditionnement de la production.

L'objectif est de permettre une transition de la production familiale vers une production artisanale aux normes, à travers la mutualisation du matériel de la halle. En effet, les producteurs n'ont pas toujours les moyens de financer individuellement le matériel de transformation.

Les lignes de transformations sont les suivantes :

- La tisanderie ;
- La production d'huile (huile de carapa, huile de tcho tcho, etc ...) ;
- Un alambic pour la production d'huiles essentielles
- Une unité d'extraction (production d'extrait liquides à base de plantes pour l'industrie à l'export) ;
- Un lyophilisateur (extraits secs d'acai notamment)

### 3) La valorisation des savoirs traditionnels

La grande richesse culturelle de la Guyane se retrouve au niveau des savoirs traditionnels. Les domaines concernés par le projet sont les plantes médicinales et l'artisanat traditionnel. Ceux-ci représentent un **fort potentiel de développement économique** et peut offrir une **opportunité pour le développement d'activités en zone isolée**.

L'action est donc à la fois importante sur le plan économique et urgente car les détenteurs de savoirs sont souvent des personnes âgées ancrées dans la tradition orale de transmission.

Le projet sera mis en connexion avec le dispositif d'application de l'APA (Accès aux ressources génétiques et Partage des Avantages) en Guyane.

L'action sur les savoirs traditionnels comprend 5 volets :

- 4) Le recensement ;
- 5) La conservation ;
- 6) La transmission ;
- 7) La protection juridique ;
- 8) La valorisation économique.

## 1 - La valorisation des bioressources en agro-alimentaire

Pour ces deux équipements, la CTG est en négociation avec le CNES pour la récupération du foncier de la ferme de SOUCOUMOU à Kourou.

### 9) Une station d'essais agricoles

La station comprend les éléments suivants :

#### a) L'élevage d'animaux sauvages

Divers animaux amazoniens peuvent faire l'objet d'élevage car le marché, tant local qu'à l'export, est très demandeur.

Des expérimentations sur la conduite d'élevage doivent être réalisées.

#### b) L'aquaculture

Historiquement, l'élevage de chevrettes engagé dans le cadre du plan vert dans les années 70 a été un échec.

Dans la logique de la valorisation des ressources locales, le projet de développement de l'aquaculture repose sur **l'élevage d'espèces amazoniennes** déjà adaptées aux conditions locales et dont le mode de reproduction et de production sont déjà maîtrisés.

#### c) L'agroforesterie

L'agroforesterie représente un enjeu important pour la Guyane car elle porte aussi bien sur l'agriculture familiale et que sur la filière biomasse énergie.

##### - *Les enjeux pour l'agriculture familiale*

Du fait de la pression démographique, les disponibilités foncières autour des bourgs et des villages s'amenuisent. On assiste dans certaines zones à une réduction importante des temps de jachère avec comme conséquence une réduction de la fertilité des sols des productions agricoles. Les expérimentations en agroforesterie visent à mettre au point de nouveaux itinéraires culturels permettant d'entretenir la fertilité des sols (association d'arbres légumineux aux cultures).

##### - *Les enjeux pour la filière biomasse*

Les expérimentations en cours en faveur de la filière biomasse concernent le mode de coupe durable favorisant la repousse de la forêt et la replantation (bois d'œuvre associé au bois destiné à la biomasse énergie).

Un autre volet doit être envisagé qui est celui de l'agroforesterie qui

permet d'associer les agriculteurs à la démarche. Il s'agit de définir les meilleures associations possibles entre l'agriculture, la production de bois d'œuvre et de bois énergie dans une logique d'optimisation des espaces et des revenus.

#### 10) Un centre de transfert technologique

Dans la suite de la plate-forme de transformation des plantes médicinales, ce centre de transfert vise à mettre à disposition des petits transformateurs des outils mutualisés pour la production agro-alimentaire.

Il s'agit également de mettre au point les process de transformation et dans certains cas adapter le matériel à la spécificité des produits amazoniens tout en favorisant le transfert de technologie.

### **III – COUT DU PROJET**

Le coût du projet sur la période 2018-2022 est le suivant :

- La valorisation des plantes médicinales 4 500 K€ (1ère partie plateau technique)
- La valorisation des bioressources en agro-alimentaire restant à définir suite à l'étude de dimensionnement réalisée en 2018 (2nde partie du plateau technique)

Financement : Etat, CTG, FEDER

Échéancier : 2018-2020

Partenaires concernés : Chambre d'agriculture, GDI, le CIRAD, la DAF, inter-probois (volet biomasse énergie), l'UG, CTG

> Comité technique 2 :  
Définir un cadre lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

---

**Projet (libellé) :** Structuration de la filière bois-construction du Haut-Oyapock grâce à l'insertion par l'activité économique.

**Porteur de projet :** Parc amazonien de Guyane

Nom du porteur : Gilles KLEITZ

Statut : Directeur

Mail : en-gkleitz@guyane-parcnational.fr | Téléphone

**Description du projet :**

L'amélioration du cadre de vie des habitants de Camopi constitue une priorité des objectifs de développement des territoires de l'intérieur. La commune doit répondre à de nombreux besoins en équipements (ouvrages de franchissement, bâtiments d'accueil, logements de fonction, bâtiments scolaires, bâtiments publics) dont une part importante mobilise le matériau bois, notamment en raison du contexte d'isolement et la difficulté d'accès à des matériaux exogènes.

Le secteur de la construction publique et privé, en particulier de la charpente bois, connaît également une forte demande locale sans que les compétences soient mobilisables sur ce territoire. Or, il n'existe pas d'entreprise locale dans le secteur de la construction sur la commune de Camopi et les jeunes ne sont pas formés.

L'enjeu aujourd'hui est de répondre à un besoin d'équipement des villages en petits et moyens ouvrages tout en participant à la montée en compétences de 15 jeunes de Camopi dans le secteur forêt-bois (de l'exploitation à la construction) et à réduire ainsi la dépendance aux compétences extérieures.

Ainsi, la Mairie de Camopi, la DIECCTE, et le Parc Amazonien de Guyane, entourés de partenaires stratégiques, ont convenu de travailler ensemble dans la mise en œuvre d'un Atelier Chantier d'Insertion sur la commune orienté sur le travail du bois.

**Freins à lever :**

Montage d'un Atelier Chantier d'Insertion dans un lieu isolé. Nécessité d'une équipe dédiée pour la coordination.

Contraintes liées au fonctionnement socio-culturel des communautés amérindiennes de Camopi. Adaptation spécifique à concevoir en matière d'insertion.

Investissements importants pour mise en place de moyens techniques adaptés (achat de matériels et transport, remise en fonctionnement de l'unité de façonnage de la commune).

Manque de personnes qualifiées en local pour l'encadrement technique et social: besoin de constituer des groupes d'intervenants exogènes (coûts supplémentaires).

Manque de personnes qualifiées en local pour l'accompagnement social: articulation à concevoir entre des animateurs locaux et des intervenants exogènes pour appui et interventions sur des problématiques spécifiques (coût supplémentaire)

**Financement :**

- montant total estimé 780 000 €

- origine des financements et clef de répartition... Etat : 235 000 € (15 emplois ACI)  
FEADER 300 000 € (rénovation unité façonnage)  
FSE 150 000 € (encadrement)  
Commune/CTG/PAG : 45 000 € (logistique, maintenance)  
Autofinancement 50 000 € sur 3 ans (logistique, maintenance)

**Échéancier** 2018 - 2020

**Partenaires concernés :** Préfecture de Guyane, Commune de Camopi, CTG, DIECCTE, Pôle emploi, association Libi Na Wan, Parc amazonien de Guyane, APROSEP

> Comité technique 2 :  
Définir un cadre lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

---

Thème / sous-thème : Eco tourisme

**Projet** : Programme de formation qualifiante au guidage en milieu amazonien sur les territoires du Sud Guyane

**Porteur de projet** : Parc amazonien de Guyane

Nom du porteur : Gilles KLEITZ

Statut : Directeur

Mail : en-gkleitz@guyane-parcnational.fr

Téléphone

**Description du projet :**

Le PAG a organisé en novembre 2016 un « séminaire d'information et de pré sélection de candidats à la formation de guide en milieu amazonien. Cette sélection a été dispensée par des membres de la Compagnie des guides de Guyane, auprès de 40 participants vivant sur les bassins de Maripa-Soula, Papaïchton, Saül et Camopi. Ce processus a également eu un rayonnement sur le littoral.

Le « schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de Guyane » (CTG 2013), prévoit dans le cadre de l'action 2 du plan des formations, d'initier la formation des guides en milieu amazonien afin de renforcer le positionnement de l'offre guyanaise, axé sur la découverte encadrée des fleuves et de la forêt. Le contrat de destination à visibilité internationale, « Guyane-Amazonie.fr, naturellement généreuse », dont le PAG est signataire depuis octobre 2015, prévoit également dans l'objectif 3 de « stimuler le travail des territoires sur l'offre ».

Professionnalisation, création d'emploi local, intégration des savoirs, qualité du service, le PAG et la Compagnie des Guides de Guyane mettent donc en place un programme de formation qualifiante (obtention du certificat de qualification professionnelle CQP) sur les métiers du guidage en milieu amazonien, pour ces 40 candidats, donnant accès à une pratique déclarée, et pour lequel le plan de formation CGG/PAG est en cours de conception. Le projet consiste à lancer cette formation qualifiante sur deux années de formations nécessaires selon les niveaux exigés.

**Freins à lever :**

Coûts d'approche pour des formation in situ.  
Groupage des candidats.  
Disponibilité des professionnels.  
Fédération des contributeurs.  
Cofinancements nécessaires.

**Financement :**

- montant total estimé 300 000 €
- origine des financements PAG 20 000 €  
et clef de répartition... FSE, Etat, CTG : 280 000 €

**Échéancier** (préciser la date de mi 2018 à mi 2020  
démarrage et de fin) :

**Partenaires concernés :** Compagnie des Guides de Guyane, DIECCTE, Comité du  
Tourisme de Guyane, Pôle emploi



> Comité technique 2 :  
Définir un cadre lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

---

Sous-thème : Développement de la filière pêche

**Projet : Equipement de la zone FRET par une chambre de froide et un scanner contrôle des palettes et frets de gros volumes**

Porteur de projet : EPCI ou CCIRG

Mail :		Téléphone	0 594 300 600
--------	--	-----------	---------------

<p>Description du projet :</p> <p><b>Contexte du projet - Les obstacles actuels à l'export</b></p> <p>La Guyane est enclavée d'où une proposition pour répondre au besoin identifié.</p> <p>Chaque semaine nos opérateurs économiques introduisent une demande de conteneurs pour du fret aérien sans visibilité sur le volume accepté.</p> <p>Une fois l'accord donné, l'envoi de la production n'est pas garanti. Typiquement, la marchandise peut être débarquée au dernier moment par le commandant de bord au moment du chargement de la marchandise.</p> <p>Le Fret est assuré par Air France sur son vol régulier.</p> <p>En période de vacances, les difficultés pour honorer les commandes vers la caraïbes sont accentuées par manque de place en Fret aérien. Cette situation est de nature à générer des pertes pouvant aller jusqu'à 15 000 € par semaine pour Cuisine Soleil.</p> <p>Cet aléa oblige à ne répondre qu'à hauteur de 50% des besoins en export.</p> <p><b>Propositions</b></p> <p>Le développement de la filière pêche passe par la diversification des moyens d'écoulement de la production. L'exportation est un levier très important permettant d'augmenter le montant du prix.</p> <p><b>Pour rappel, il y a une dizaine d'années, Le Fret Cargot existait, mais au moment de la restructuration du courrier sur la zone caribéenne, il a été supprimé.</b></p> <p><b>Avant d'arriver à la mise en place d'un cargot supplémentaire dédié au Fret, il est important de sécuriser les producteurs sur les marchés extérieurs.</b></p> <p><b>Pour ce faire, l'équipement de la zone Fret serait un atout. D'une part, par l'acquisition d'une chambre froide pour produit frais et d'autre part, par un scanner spécifique gros volume.</b></p>	<p>Freins à lever :</p> <p><b>Gouvernance : Les partenaires identifiés :</b></p> <p><b>La CCIG pour l'implantation de l'équipement</b></p> <p><b>Air France Fret pour l'exploitation de l'outil et sa maintenance</b></p> <p><b>CTG pour le portage de l'investissement</b></p>
--	---

<p><b><u>L'objectif:</u></b></p> <p>Structurer le réseau de l'export</p> <p>Dans un premier temps, Air France sera en mesure de mettre en place un échelonnement des envois par une reprogrammation très proche.</p> <p><b><u>Atouts :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pérenniser et développer la dynamique de l'export</li> <li>➤ Utiliser les capacités en Fret et évaluer la nécessité à moyen terme de mettre en place un Fret cargot.</li> </ul> <p>Cet outil profitera également à des agriculteurs, certains ont déjà pris contact avec Air France Cargot pour l'envoi de carcasse de bovin sur les Antilles.</p>	
--	--

Financement :	<p>À trouver:</p> <p>Financement :</p> <p>Coût de la chambre Froide : 45 000€          Coût du scanner gros volume : 280 000 €</p>
Échéancier :	<p>Lancement : Mars 2018</p> <p>Lancement du marché pour l'équipement : Avril 2018</p> <p>Début des travaux : Mai</p> <p>Appel à candidature pour la gestion : Juin</p> <p>Entrée en fonctionnalité de l'outil : Juillet 2018</p>

Partenaires concernés :	CCIG, Air France Cargot, CRPMEM, Chambre d'agriculture
-------------------------	--

> Comité technique 2 :  
Définir un cadre lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

Sous-thème : Développement de la filière aquacole

**Projet : Aquaculture**

Porteur de projet : Collectivité Territoriale de Guyane

Statut :	Collectivité territoriale de Guyane		
Mail :		Téléphone	0 594 300 600

Description du projet :	Freins à lever :
<p><b>1-Le Contexte</b></p> <p><b>La Guyane fait face à un défi démographique majeur.</b> Elle doit par conséquent continuer à œuvrer activement pour son <b>développement endogène</b>, et notamment pour son indépendance alimentaire. Le grand mouvement collectif « POU LAGWIYANN DEKOLE » et l'accord signé avec l'Etat le 21 Avril dernier mettent en exergue cet impératif.</p> <p><b>Les filières de production et de transformation de Guyane manquent de centres techniques afin d'appuyer leur croissance et innover.</b> Il n'existe plus par exemple de Centre Technique Aquacole alors que les transformateurs de produits aquatiques (sauvages et aquacoles) sont demandeurs de matières premières pour bénéficier pleinement de leurs marchés.</p> <p>Le site de Soucoumou présente certains avantages, dont un historique, un existant en termes d'équipements, et une réserve foncière importante, susceptibles de répondre de façon pertinente aux besoins recensés, que nous allons à présent exposer.</p> <p><i>La question posée</i></p> <p><b>Aux vues des études et des projets de développement envisagés, la problématique est la suivante : la Station Expérimentale de Soucoumou peut-elle devenir le lieu stratégique d'accueil d'une partie de ces développements, et présenter des bénéfices certains pour le site et pour les filières de production et de transformation concernées ?</b></p> <p>La Station de Soucoumou pourrait <b>devenir un outil concret et efficace d'appui technique à certaines filières</b>, favorisant ainsi le développement de la production et de la transformation en Guyane, au moyen d'une gestion durable des ressources naturelles.</p> <p><b>2-Les Besoins</b></p>	<p><b>Gouvernance :</b></p> <p><b>Les préalables</b> à la réalisation du projet :</p> <p>d) De confirmer la destination du foncier, soit demeurant la propriété du CNES (activités scientifiques), soit devenant la propriété de la CTG (activités socio-économiques) ;</p> <p>e) De confier le pilotage de la station à Guyane Développement Innovation (GDI), le temps des fondations, <b>afin de renforcer l'appui technologique aux filières</b> et instaurer un certain niveau de concertation dans les filières (<b>cellule de coordination des filières</b>) à l'échelle du territoire.</p> <p><b>« Aquaculture Locale »</b></p>

La réactivation de la Station Expérimentale de Soucoumou, pour ne pas redevenir un « gouffre financier », doit s'établir sur l'identification de besoins certains. Les besoins actuels sont recensés sans ordre de priorité. Les scénarii qui suivront feront état des priorités proposées.

### **AQUACULTURE – PRODUITS AQUATIQUES**

#### **DEMANDE DE PRODUITS AQUATIQUES**

- (Consommateurs guyanais – Usines de Transformation
- Les consommateurs guyanais sont **demandeurs d'espèces locales** d'eau douce, pour certaines endémiques.
- Les transformateurs de produits de la mer de Guyane (COGUMER – Cuisine Soleil - Délices des Mers – SAF) sont à la recherche de nouvelles espèces afin de compléter leurs approvisionnements.

#### **DEMANDE DES AQUACULTEURS – CENTRE TECHNIQUE AQUACOLE – INCUBATEUR - PEPINIERE**

- Afin de répondre à la demande locale, sous-exploitée, les aquaculteurs de Guyane, regroupés au sein de l'Association Aquacole de Guyane (AAG), **ont besoin d'alevins**. Ils les importent pour partie du Brésil, sans autorisations. Il y a donc **nécessité de disposer d'une éclosérie en bon état de marche afin de produire des alevins en quantité et en qualité, dans le respect de la réglementation**.
- Certains aquaculteurs expriment également le besoin de faire de nouveaux développements **innovants** sur place (incubateur) et de démarrer leur entreprise sur le site de la station de Soucoumou (pépinière).

#### **SENSIBILISATION ET FORMATION – INSTALLER LES JEUNES AQUACULTEURS**

- Les aquaculteurs de Guyane ont besoin de **formations** pour créer de nouveaux produits dans leurs exploitations, et faire évoluer leurs pratiques (quantité – qualité).
- Des partenariats avec les lycées professionnels, notamment le lycée agricole de Matiti, permettraient de sensibiliser les jeunes agriculteurs aux besoins en produits aquatiques et susciter des vocations pour ces métiers.

#### **FERME TROPICALE CENTRE DE RECHERCHE APPLIQUEE & DEVELOPPEMENT HALLE TECHNOLOGIQUE**

- La « Ferme Tropicale » est un outil composé d'une station d'essais agricoles et d'un centre de transfert technologique sur un site unique. Les travaux menés sur la période 2014-2015, pilotés par GDI, réalisés par le Laboratoire Spiral, ont présenté les opportunités offertes par cet outil **afin de favoriser et d'accélérer la mise en valeur des ressources naturelles de Guyane**.
- La "Ferme Expérimentale" se positionne comme un facilitateur d'innovation basé sur une vision systémique de la forêt tropicale et non mono-culture & mono-activité en tenant compte à la fois des écosystèmes naturels (forêt-prairie) et économiques (agriculture-élevage-pêche-aquaculture-transformation alimentaire).

Elle permet de mettre en place une **première structuration et organisation** au sein de la Station Expérimentale de Soucoumou, facilitant la convergence des parties prenantes de la filière aquacole de Guyane. **Station pilotée stratégiquement par GDI, l'Association Aquacole de Guyane (AAG) jouerait un rôle majeur d'acteur de cette convergence, fédérateur des initiatives, et gestionnaire opérationnel du site.**

*L'objectif est de mettre à disposition de l'aquaculture locale un outil simple et opérationnel, sans autres ambitions à ce stade.* Il s'agit ici de redémarrer la station expérimentale à un coût d'investissement et de fonctionnement maîtrisé afin de répondre aux premiers besoins évidents, et d'appréhender dans le temps les **opportunités sérieuses** de développement.

**Finance :**

**MONTANT TOTAL DU PROJET :**

3 097 941 Euros

- Pour mémoire, cet outil se composerait :
  - d'une station d'essais agricoles (agriculture-élevage)
  - d'une station d'aquaculture
  - d'une partie de la halle technologique prévue pour le territoire de la Guyane (centre de transfert technologique et ateliers Papam extraits – huiles – essences - tisanerie)
  - d'un centre de tourisme écologique, scientifique et technologique, dans un cadre de ruralité.
- La Ferme Tropicale, basée à Soucoumou, la Halle Technologique, basée principalement à Troubiran, composent un **Plateau Technique** au service des entreprises et des porteurs de projet de différentes filières de production et de transformation.
- **particuliers** (comme ce fût le cas dans le passé avec le dispositif « bienvenue à la ferme »).

### 3. Positionnement stratégique

La Station de Soucoumou, progressivement, doit pouvoir se positionner à terme comme une Station de Sciences appliquées et d'Ecotourisme, composée principalement de :

- La Station Pilote Aquacole de Guyane
- La Station d'Essais Agricoles, d'Eco-extraction, et de Valorisation des ressources naturelles
- La Station Scientifique éducative et écotouristique
- Le Parc Aquacole avec ses parcours de pêche

### 4- Perspectives

La Station Expérimentale de Soucoumou peut constituer un **point de convergence pertinent** :

- Pour l'installation d'une Ferme Tropicale – approche appliquée et systémique - permettant de disposer d'un outil de mise en valeur des ressources naturelles
- Pour l'établissement d'une Station Aquacole permettant à de multiples aquaculteurs, d'aujourd'hui et de demain, de développer leurs entreprises
- Pour la réalisation d'un Parc Scientifique ouvert au grand public, éducatif, offrant notamment des activités d'écotourisme (éco-parc) et de pêche loisir (parc aquacole).

Financement :

À trouver:

Mise à niveau – essentiel – de l'écloserie (1.5 M€).Préalable au

	<p>développement futur.</p> <p>Le FEAMP PO Guyane prévoit une enveloppe de 1.5 M€ en cumulant les mesures 48 – 50 – 51, avec un taux de subventions de 80 %.</p>
Échéancier :	<p><i>Horizon scénario achevé</i> : suivant l'état des lieux de l'existant – entre 3 et 7 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Confirmer par une étude de marché complémentaire aux travaux récemment réalisés les espèces et quantités demandées en produits aquacoles (consommations humaine et animale, aquariophilie) par les consommateurs et les transformateurs (quantification des premiers marchés par échantillonnages)</b></li> <li>- Etudier le marché du parc aquacole - pêche récréative et parcours d'écotourisme</li> <li>- <b>Contractualiser</b> avec les aquaculteurs les besoins exprimés en alevins, ressources techniques, locations de bassin, ..., via l'Association Aquacole de Guyane</li> <li>- Contractualiser avec les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture les besoins exprimés en agrotransformation</li> <li>- Contractualiser avec les acteurs scientifiques (INRA – CIRAD - IRD – IFREMER – CNRS - UNIVERSITE DE GUYANE – QUALITROP - LYCEES PROFESSIONNELS, ...) afin d'établir une convergence vers la station expérimentale de Soucoumou et <b>la ferme tropicale</b></li> <li>- Etablir des accords de principe avec les porteurs de projet intéressés par la station</li> </ul> <p><b>Objectif : Fédérer autour de la Station Expérimentale de Soucoumou et de la Ferme Tropicale.</b>  <b>Préciser les marchés potentiels, et le niveau d'utilisation de cette base R&amp;D.</b></p>

Partenaires concernés :	Fournisseurs, chantiers, formation, armateurs, transformateurs, exportateurs, vendeurs, CTG (GDI), CRPMEM
-------------------------	---

## Budget

**FONCTIONNEMENT** - 120 K€

### INVESTISSEMENT

L'évaluation du montant total des investissements du projet est estimée à **3 097 941 Euros** HT et hors frais d'octroi de mer.

L'enveloppe budgétaire totale des travaux est estimée à 2 448 965 Euros HT et hors frais d'octroi de mer.

Le montant des divers et imprévus est estimé à 15% soit 367 345 Euros HT.

La maîtrise d'œuvre du projet est estimée à 10% des travaux, sur la base du montant des travaux et des divers et imprévus, soit 281 631 Euros HT.

Tableau 1 : Synthèse de l'évaluation du montant des investissements du projet

SYNTHESE DE L'EVALUATION DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS hors taxes et frais d'octroi de mer (en €)			
	U	Prix unitaire € HT	Total € HT
TOTAL AMENAGEMENT DE L'ECLOSERIE ET DE LA SERRE PG (HT)			1 051 575 €
TOTAL AMENAGEMENT DES BASSINS DE LA ZONE INRA (HT)			903 240 €
TOTAL RENOVATION DES BATIMENTS AUTRES QUE PRODUCTIFS (HT)			
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>			<b>2 448 965</b>
DIVERS ET IMPREVUS (15%)			367 345
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS avec IMPREVUS</b>			<b>2 816 310</b>
MAITRISE D'ŒUVRE (10%)			281 631
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 097 941</b>

Tableau 2 : Décomposition du montant des travaux d'aménagement de l'écloserie et de la serre PG

**LISTE DES INVESTISSEMENTS**  
hors taxes et frais d'octroi de mer (en €)

	U	Prix unitaire € HT	Total € HT	
<b>AMENAGEMENT DE L'ECLOSERIE ET DE LA SERRE PG POUR LA PRODUCTION DE TORCHE TIGRE</b>				
<b>Gros œuvre - VRD - Terrassement</b>				
Terrassement zone parking	m <sup>2</sup>	1 000	40 €	40 000 €
Allée piétonne stabilisée	m <sup>2</sup>	105	35 €	3 675 €
Bordures	m	100	60 €	6 000 €
Assainissements, rejets, VRD	U	1	50 000 €	50 000 €
Reprise des digues, défrichage et curage du canal de rejet	U	1	20 000 €	20 000 €
Enlèvement des bacs bétons à l'extérieur de l'écloserie	m <sup>2</sup>	15	40 €	600 €
			<b>120 275 €</b>	
<b>Forage et adduction d'eau</b>				
Création d'un forage	U	1	15 000 €	15 000 €
Réseau d'adduction de l'eau neuve	U	1	3 000 €	3 000 €
			<b>63 000 €</b>	
<b>Travaux en maçonnerie</b>				
Dalle béton - Serre PG	m <sup>2</sup>	200	250 €	50 000 €
Reprise de la réserve d'eau et des caniveaux dans les salles de production	U	1	8 000 €	8 000 €
Etanchéité de la réserve d'eau	U	1	5 000 €	5 000 €
			<b>150 000 €</b>	
<b>Charpente - Couverture - Menuiserie</b>				
Charpente - Couverture	m <sup>2</sup>	350	200 €	70 000 €
Menuiserie, cloisons intérieures panneaux sandwich	m <sup>2</sup>	500	100 €	50 000 €
Remplacement des portes et des fenêtres	U	1	30 000 €	30 000 €
			<b>81 500 €</b>	
<b>Travaux en peinture</b>				
Ravalement des façades	m <sup>2</sup>	400	50 €	20 000 €
Enduits et peinture sur murs anciens	m <sup>2</sup>	300	80 €	24 000 €
Peinture résinée sur sol bétonné - Ecloserie + Serre PG	m <sup>2</sup>	500	75 €	37 500 €
			<b>309 800 €</b>	
<b>Equipements process - Ecloserie</b>				
Circuit fermés - pompes, filtres, vannes multi voies stérilisateurs	U	4	25 000 €	100 000 €
Bacs d'élevage - Salle larvaire-sevrage	U	24	2 000 €	48 000 €
Bacs d'élevage - Salle Nurserie	U	12	4 000 €	48 000 €
Bacs d'élevage - Salle artémia	U	6	300 €	1 800 €
Bacs d'élevage - Salle ponte des géniteurs	U	2	1 000 €	2 000 €
Réseaux eau, air, oxygène...	U	1	60 000 €	60 000 €
Equipements de laboratoire (microscope, balance, pipettes, verrerie...)	U	1	30 000 €	30 000 €
Petit matériel d'élevage	U	1	20 000 €	20 000 €
			<b>36 000 €</b>	
<b>Serre agricole - Menuiserie</b>				
Serre agricole	m <sup>2</sup>	200	120,0	24 000
Autre menuiserie intérieure	m <sup>2</sup>	80	150	12 000
			<b>123 000 €</b>	
<b>Equipements process - Serre PG</b>				
Circuit fermés - pompes, filtres, vannes multi voies stérilisateurs	U	1	40 000 €	40 000 €
Bacs d'élevage	U	6	8 000 €	48 000 €
Réseaux eau, air, oxygène...	U	1	25 000 €	25 000 €
Petit matériel d'élevage	U	1	10 000 €	10 000 €
Electricité-Climatisation-Ventilation-Informatique-Telecom	U	1	150 000 €	150 000 €
<b>TOTAL AMENAGEMENT DE L'ECLOSERIE ET DE LA SERRE PG (HT)</b>			<b>1 051 575 €</b>	



Tableau 3 : Décomposition du montant des travaux d'aménagement des bassins de grossissement

LISTE DES INVESTISSEMENTS hors taxes et frais d'octroi de mer (en €)		
U	Prix unitaire HT	Total € HT
<b>AMENAGEMENT DES BASSINS DE LA ZONE INRA</b>		
<b>Station de pompage</b>		
		<b>235 000 €</b>
	Démontage et enlèvement de l'existant (container, mat oscillant, dalle béton, équipements, réseaux PVC...)	U 1 15 000 € 15 000 €
	Station de pompage sur skid de berge - tout équipé - Débit 300 m3/h - Puissance électrique installée 20 kW	U 1 150 000 € 150 000 €
	Fret équipements	U 1 10 000 € 10 000 €
	Pilotage de l'installation de la station de pompage	U 1 20 000 € 20 000 €
	Raccordement hydraulique au réseau d'adduction de la station	U 1 5 000 € 5 000 €
	Remplacement du TGBT	U 1 25 000 € 25 000 €
	Raccordement électrique de la station de pompage et des équipements de pompage	U 1 5 000 € 5 000 €
	Système d'alarme (défaut électrique, rupture de pression dans les canalisations)	U 1 5 000 € 5 000 €
<b>Bas sins INRA</b>		
		<b>398 240 €</b>
m	Reprofilage et renforcement des digues - Zone INRA	1 524 10 € 15 240 €
m <sup>2</sup>	Curage des bassins - Zone INRA	12 400 20 € 248 000 €
U	Reprise des réseaux pression en entrée de bassins	8 1 000 € 8 000 €
U	Reprise des réseaux gravitaires en entrée de bassins	6 1 500 € 9 000 €
U	Moines en sortie de bassin	14 8 000 € 112 000 €
m	Reprise des digues, défrichage et curage du canal de rejet	600 10 € 6 000 €
<b>Système d'aménagement de chaux</b>		
		<b>45 000 €</b>
U	Remplacement de l'abri existant	1 20 000 € 20 000 €
U	Reprise des bassins en béton	1 10 000 € 10 000 €
U	Reprise des réseaux hydrauliques	1 15 000 € 15 000 €
<b>Engins et équipement de travail</b>		
		<b>155 000 €</b>
U	Camion de transport de poisson (cuves de transport, sonde de mesure, système d'oxygénation...)	1 50 000 € 50 000 €
U	Véhicule 4x4	1 25 000 € 25 000 €
U	Tracteur avec giro-broyeur	1 70 000 € 70 000 €
U	Petit matériel d'élevage	1 10 000 € 10 000 €
U	Réseaux process - Plomberie	1 25 000 € 25 000 €
<b>TOTAL AMENAGEMENT DES BASSINS DE LA ZONE INRA (HT)</b>		
		<b>903 240 €</b>

Tableau 4 : Décomposition du montant des travaux de rénovation des bâtiments autres que productifs

	U	Prix unitaire € HT	Total € HT
<b>RENOVATION DES BATIMENTS AUTRES QUE PRODUCTIFS</b>			
<b>Rénovation logements de fonction</b>			
Charpente - Couverture - Menuiserie			
Huissieries			
Travaux en peinture			
Mobilier, cuisine, sanitaires, vaisselle...			
<b>Rénovation bâtiment administratif</b>			
Charpente - Couverture - Menuiserie			
Huissieries			
Travaux en peinture			
Mobilier (bureaux, chaises, armoires...)			
<b>Atelier de maintenance</b>			
Terrassement - Gros œuvre plateforme avec auvent			
Auvent			
Petit outillage et rangements			
<b>Garage</b>			
Terrassement - Gros œuvre plateforme bâtiment			
Bâtiment			
Huissieries			
Petit outillage et rangements			
<b>Container frigorifique</b>			
Terrassement - Gros œuvre plateforme container			
Container frigorifique			
<b>Electricité - Climatisation - Ventilation - Informatique - Telecom</b>			
<b>Réseaux process - Plomberie</b>			
<b>TOTAL RENOVATION DES BATIMENTS AUTRES QUE PRODUCTIFS (HT)</b>			<b>494 150 €</b>
			<b>211 500 €</b>
U	450	250 €	112 500 €
U	3	5 000 €	15 000 €
U	300	80 €	24 000 €
U	3	20 000 €	60 000 €
			<b>46 400 €</b>
m <sup>2</sup>	60	250 €	15 000 €
U	1	5 000 €	5 000 €
m <sup>2</sup>	80	80 €	6 400 €
U	4	5 000 €	20 000 €
			<b>35 000 €</b>
m <sup>2</sup>	40	250 €	10 000 €
m <sup>2</sup>	40	250 €	10 000 €
U	1	15 000 €	15 000 €
			<b>55 000 €</b>
m <sup>2</sup>	60	250 €	15 000 €
m <sup>2</sup>	60	250 €	15 000 €
U	1	10 000 €	10 000 €
U	1	15 000 €	15 000 €
			<b>21 250 €</b>
m <sup>2</sup>	25	250 €	6 250 €
U	1	15 000 €	15 000 €
U	1	75 000 €	75 000 €
U	1	50 000 €	50 000 €

> Comité technique 2 :  
Définir un cadre lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi

---

Sous-thème : Développement de la filière pêche

**Projet : Plateforme de Mana**

Porteur de projet : EPCI ou Commune

Statut :			
Mail :		Téléphone	0 594 300 600

Description du projet :	Freins à lever :
<p><b>Contexte du projet :</b></p> <p><b>Contexte socio-économique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 78849 Habitants dans la CCOG [INSEE 2013]</li> <li>• Variation démographique importante +11,9%</li> <li>• Population jeune 42% de la population à moins de 15 ans</li> <li>• 52,9% de la population est active avec un taux de chômage de 47% [réf. 2009]</li> <li>• 74,8% de la population ne disposent d'aucun diplôme</li> <li>• Pêche vivrière très importante dans l'Ouest [ 10 à 30 pirogues d'Awala Yalimapo et de Galibi débarquent sur la commune 200Tonnes par an [ réf. IFREMER 2012]</li> <li>• 2 pêcheurs en activité débarquent respectivement 5/10KG et 80/120 Kg par Sortie</li> <li>• Produits vendus frais et entiers dans la commune entre 5 et 8 € /kg</li> <li>• Le fleuve de la Mana permet un accès à la mer – Fleuve facilement praticable et peu soumis à l'envasement</li> </ul> <p><b>Potentiel :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 Bateaux en cours de régularisation</li> <li>• 4 pêcheurs sur les 5 ont la volonté de développer leur activité (achat de plusieurs bateaux)</li> <li>• 3 pêcheurs souhaitent, à moyen terme, transformer leur poisson (préparations traditionnelles : boucanage, salage, séchage)</li> <li>• 1 pêcheur souhaite ouvrir une usine de transformation privée</li> </ul>	<p><b>Gouvernance :</b> <b>Les partenaires sont à identifiés</b></p>

## **Propositions**

4. Freins à l'activité
5. Quai de débarquement en mauvais état
6. Difficulté de s'avitailer en glace et en carburant
7. Vente à quai ou de bouche à oreilles

## **Propositions**

### **L'objectif:**

La plateforme doit être :

- f) Le lieu de centralisation des débarquements
- g) L'amélioration de la commercialisation en respectant le maintien de la chaîne du froid et la marche en avant du produit grâce à un marché de détail comportant une zone commune de découpe du poisson et des loges individualisées
- h) Une zone de stockage sous froid positif
- i) La valorisation des produits de la mer par la mise en place d'une usine de transformation

### **Atouts :**

- Fort vivier de main d'œuvre
- Politique de développement de la pêche
- Abondance de ressources halieutiques peu exploitées
- Implications des pêcheurs dans la structuration de la filière
- Plusieurs sites disponibles sur la commune de Mana
- Présence du pôle Agro-alimentaire
- Implantation du lycée polyvalent Léopold Elfort sur Mana
- Importante demande en produits de la mer locaux
- Demande locale, régionale, voire nationale et internationale

Financement :

**Module 1** : Débarquement des produits de la pêche, avitaillement des bateaux et mouillage.

**Module 2** : Tri calibrage et expédition des produits de la pêche, box pour les pêcheurs,

**Module 3** : Préparation et transformation des produits de la pêche.

**Modules 1 et 2 : Débarquement, tri et pesée des produits de la pêche**

---

- Total des travaux, constructions et aménagements
- Total des équipements
- Divers et aléas sur travaux, constructions et équipements

À trouver:

Financement :

<p>➤ Total des honoraires et assurances</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p><b>TOTAL CONSTRUCTION DU MODULE 1 ET 2:</b>  <span style="background-color: yellow;">5 221 351,96 €</span></p> </div> <p><b>Module 3 : Transformation des produits de la pêche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Total des travaux, constructions et aménagements</li> <li>✓ Total des équipements</li> <li>✓ Divers et aléas sur travaux, constructions et équipements</li> <li>✓ Total des honoraires et assurances</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>TOTAL GENERAL DES MODULES 1, 2 et 3 :</b></p> <p style="text-align: right;"><span style="background-color: yellow;">8 426 996,17 €</span></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échéancier : 5-II – PLANNING PREVISIONNEL est estimée à 1 an et 9 mois.</li> </ul> <p><i>[ Les délais indiqués ne prennent pas en compte les délais de validation du plan de financement, les périodes de fortes pluies pour les travaux terrassements, gros œuvre, charpente et couverture]</i></p>	

<p>Partenaires concernés :</p>	<p>Les structures d'insertions par l'activité Economique          Une gouvernance sectorielle revisitée          Participation des socio-professionnels          Implication de la CTG et de l'ETAT          Consultation des porteurs de projets privés          Projets innovants transfrontaliers [GAL pêche]          Mise en place d'une offre de formation adaptée aux métiers amont (pêche) et aval (transformation commercialisation).</p>
--------------------------------	--



**Chef de file CT 2 – Définir un cadre lisible en faveur de la croissance économique et de l'emploi :**

**Stéphane MÉNÉTRIER, DIECCTE**